

La
Civilisation française

GUIDE POUR L'EXPLICATION
DES CHOSES DE FRANCE

PUBLIÉ CHAQUE MOIS, A PARIS
PAR UN COMITÉ D'HOMMES D'ÉTUDE

SE VEND A PARIS

21, RUE VISCONTI (VI^e)
à l'abonnement et au numéro.

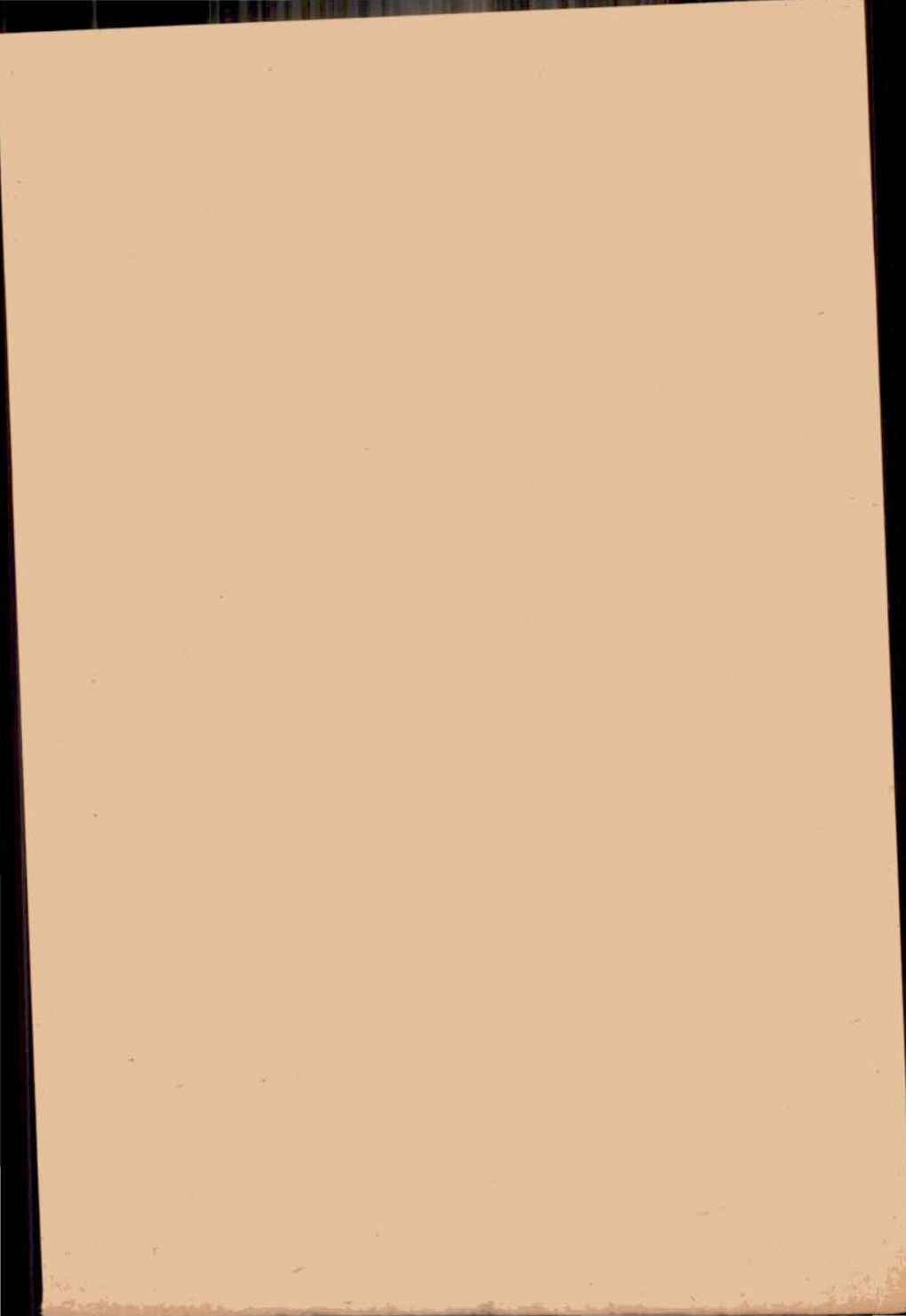
ABONNEMENT : 24 fr. par an pour la France ; 26 fr. 40 par an pour l'Étranger. LE NUMÉRO : 2 fr. 50.

Bibliothèque Maison de l'Orient



150531





LA CIVILISATION FRANÇAISE

GUIDE POUR L'EXPLICATION
DES CHOSES DE FRANCE

COURRIER DE FRANCE

Mars-Avril 1920.

« LES XIII POINTS »

DES SIMPLES UNIVERSITAIRES FRANÇAIS

A un universitaire britannique

CHER AMI, la Lune de miel est passée, heureusement passée, entre Anglais et Français.

Vous savez ce qui caractérise cette phase tendre des unions, où l'on est « imparadis'd in one another's arms ». Trois choses : 1° l'illusion que la diversité irréductible des natures s'est tout de même, pour nous, fondue en unité ; — 2° l'oubli béat des engagements, du lien juridique ; — 3° la persuasion que l'union a sa fin en soi, dans sa douceur immédiate, et non dans ce qui doit sortir d'elle.

Mais cet état paradisiaque ne se prolonge pas, du moins pas chez nous, Européens de l'ouest, qui dans nos ivresses même gardons notre souci de voir froidement et exactement ce qui est, nous y compris. La lune de miel passe donc. Ce passage n'est pas doux. On perçoit soudain le goût acide du ferment de



haine qui se mêle secrètement à l'amour, chez les hommes libres. Soudain on se sent deux, on se demande quel fonds faire l'un sur l'autre, on se connaît. Que voulez-vous? C'est un passage inévitable. Nous ne faisons pas, en octobre, de meeting de protestation contre la chute des feuilles... Et même ici s'affirme un autre de nos caractères d'Européens de l'ouest, qui est de savoir, devant l'inévitable avéré, en partir comme d'une donnée solide.

Nous savons donc que ce qui sauve l'union, quand l'entraînement n'y est plus, c'est qu'elle ne soit pas stérile. Dans l'union d'un homme et d'une femme, c'est la progéniture. Dans un rapprochement d'hommes soulevés d'un même élan et soudés par une commune épreuve, c'est une fondation, une entreprise de longue haleine, la réalisation du juste, l'avènement d'un dieu. Cette œuvre, où chacun met la fierté d'y être nécessaire et la modestie de n'y être pas suffisant, retire à soi l'affection que ses auteurs s'entre-portaient, et la fixe. Les conditions de son accomplissement sont ce qui définit, entre eux, la conduite droite : d'où naîtront encore de solides plaisirs.

Nous en sommes là, je crois, de notre Entente anglo-française. Il est temps qu'elle cristallise en Association, qu'elle se définisse comme telle, par rapport à son objet.

A cette condition, d'être féconde, notre amitié est ferme : sa durée ne dépendra plus de celle du péril prussien, dont elle dut nous sauver d'abord. Nous ne serons pas tentés d'entretenir celui-ci pour l'empêcher, elle, de se desserrer. Derrière nous, sans doute nous aurons nos cimetières d'Artois ; mais devant nous, quelque chose de neuf (et de difficile) à faire ensemble. Au lieu de chercher à nous utiliser réciproquement à des fins soit françaises, soit anglaises, suivant que nous aurons, vous ou nous, les hommes d'État les plus malins ; au lieu de ne pouvoir faire un pas, sans que l'un soupçonne l'autre de tirer tout à soi ; si nous prenons le parti résolument, mûrement, de nous subordonner à

ce qui doit naître et ne peut naître que par nous : une Europe à notre ressemblance, ou plutôt à notre idée ; si, aux jugemens quelquefois sévères que nous devons porter des actes l'un de l'autre, nous donnons la forme affectueusement rude d'un rappel au service de cette Europe qui doit être, de cette Europe fédérée désirable et chère à l'un comme à l'autre, — en acceptant sans aigreur d'y être rappelés nous-mêmes, — alors nous nous pardonnerons de différer avec un peu de douleur, ou même nous nous en saurons gré, si c'est pour créer quelque chose d'harmonieux.

Par malheur, nous avons pour truchement ordinaire, de peuple à peuple, la presse. Sous ce mot je rassemble tous les imprimés destinés à remuer l'opinion : journaux, revues ou livres d'actualité. Vous voyez ce qu'elle est : point organisée, sans contrôle, sans méthode, sans sérieux. Deux petits exemples suffiront. Un journal d'académiciens et de militaires publie, en première page, l'article d'un vieux général retraité suggérant que nous avons besoin d'une rectification de frontières, vers l'Ajoie, aux dépens de la Suisse ; la belle opportunité ! l'effet sur nos bons et innocents voisins est celui précisément que l'ennemi guettait. Ce n'était qu'une lubie d'un particulier ; la presse fait qu'on nous en prête à tous l'arrière-pensée. Encore cet échantillon-ci : un libraire de Paris, lançant par centaines de mille un petit livre en anglais destiné à donner aux Tommies et aux Sammies une idée de ce qu'est et de ce que veut la France, orne la couverture de deux portraits : Louis XIV et Napoléon ; admirable à propos. — Et nous nous indignons qu'on nous prête, outre-mer, la manie de remâcher stérilement nos vieux lauriers de conquérants !.. Vous sentez, cher ami, combien il est amer, pour des hommes de sens, qui ont voyagé, qui savent un peu d'histoire, qui ont l'âge de la prudence, d'assister à un tel gâchage, par étourderie, de la cause à laquelle ils ont fait de durs sacrifices, et qui en vaut de plus grands.

Au reste la presse est éphémère par métier : ses visées sont d'une

après-midi, comme son papier. Comment saurait-elle regarder trente ans en avant, calculer les répercussions, tenir des idées en réserve, en graduer la divulgation, vouloir patiemment, enfin dérouler une politique ?

C'est pourquoi nous essayons ici, aujourd'hui, universitaires français, d'entrer en colloque avec vous, universitaires britanniques, directement, pour vous demander communication de vos idées (toutes spéculatives) sur ce que nos deux nations ont à faire ensemble.

Afin d'amorcer la conversation, où j'espère que vous voudrez bien entrer, je ramasse en treize articles courts certaines règles d'action que nous croyons, quant à nous, opportunes, avec certains projets que nous formons, ou plutôt des thèses, des problèmes, des vœux, comme il appartient à des citoyens sans mandat.

F.

(La fin au prochain cahier.)

Connaissance de la France passée.

LES ORIGINES DU SUFFRAGE UNIVERSEL EN FRANCE (1789-1848)

par LÉON CAHEN
(Université de Besançon).

2^e partie : LE RÉGIME BOURGEOIS (1795-1848)

La Révolution, qui avait débuté en revendiquant des droits égaux pour tous les hommes, avait abouti, en 1795, à réserver la plus grande partie de ces droits à la seule bourgeoisie. Le *pays légal* s'opposera pendant cinquante ans au pays tout court. Cependant la classe bourgeoise ne profitera pas beaucoup, pendant vingt ans, des avantages qu'elle s'est ménagés. Chaque fois que, sous le Directoire, des élections ont lieu, le gouvernement, appuyé sur l'armée, intervient pour imposer sa volonté et sa politique. Que la majorité soit de droite, comme en fructidor, ou de gauche, comme en prairial, le geste des électeurs est frappé d'inanité par la pression des baïonnettes. C'est seulement au point de vue économique que la bourgeoisie consolide sa puissance. Le trafic des vivres et des munitions, la spéculation sur les biens, les denrées, l'argent, les billets, enrichit ses membres : la Chaussée d'Antin devient la rivale du faubourg Saint-Germain. Occupée surtout de gagner et de jouir, la haute bourgeoisie se désintéresse de prérogatives que personne ne lui dispute plus, et dont l'exercice reste un vain jeu. Pénétrée de son importance, elle s'écarte de plus en plus du peuple ; une partie se laisse entraîner

par le courant des idées ultramontaines ; ses fils, qui formeront les cadres de la nouvelle administration, peupleront, à peine ouvertes, les écoles libres et les classes des petits séminaires.

La chute du Directoire laisse les choses en état. La protestation contre le coup d'État de brumaire est médiocre ; l'illégalité, qui est partout, ne choque plus ; la force, qui a fait ses preuves, décourage toute résistance. Les conceptions équilibrées et puériles de Sieyès sont vite transformées par l'esprit réaliste et brutal de Bonaparte en un régime de dictature. Sans doute, dans la constitution de l'an VIII, il est dit que « tout homme, né et résidant en France, âgé de vingt ans accomplis », est citoyen, c'est-à-dire électeur, pourvu qu'il ne soit ni failli, ni domestique, ni condamné, qu'il réside depuis un an dans la circonscription électorale et qu'il se soit fait inscrire sur le registre civique. Nulle objection à ce qu'il soit également éligible. Le vote est libre : il suffit d'inspirer « confiance ». Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X (4 août 1802), qui organise le Consulat définitif, dispose également que l'assemblée de canton, base du système, « se compose de tous les citoyens domiciliés dans le canton » ; ceux-ci dressent la liste des notables jugés aptes à remplir certains emplois locaux (juges de paix et municipalités) ; mais, pour les fonctions supérieures, ils abdiquent entre les mains de collèges d'arrondissement, et surtout de collèges de département. Or s'ils peuvent, en cas de vacance, envoyer aux premiers qui bon leur semble, pour les seconds au contraire ils sont obligés de choisir parmi les six cents contribuables les plus imposés du département. Le premier consul a le droit d'ajouter à la liste des élus vingt citoyens, dont la moitié doivent être pris parmi les 30 sujets les plus imposés. Ces membres des collèges sont nommés à vie. Le rôle des humbles citoyens est donc à peu près nul ; celui des électeurs du second degré ne l'est pas beaucoup moins, puisqu'il se borne à présenter des listes de candidats où le gouvernement peut aisément trouver des créatures, puisque, d'autre

part, les assemblées du Consulat et de l'Empire n'ont en fait ni indépendance, ni pouvoir. La classe bourgeoise a reçu les ornements du triomphe ; mais elle est désarmée. Elle accepta cette inaction, parce qu'elle eut des honneurs, la possibilité de s'enrichir, qu'elle peupla les cadres de l'administration, et fut séduite par l'espoir de l'anoblissement. Mais lorsque la guerre se perpétua, tourna mal, consumma ses enfants, comme ceux du peuple, alourdit les impôts, dévasta les campagnes, ouvrit les frontières, alors la bourgeoisie, travaillée d'ailleurs par un clergé qui, docile aux ordres de Rome, combattait l'auteur trop impérieux du Concordat, se révolta contre le régime impérial, tout autant que contre l'Empereur ; et de la ruine de Bonaparte elle attendit un renouveau de splendeur.

Des hommes, qui la connaissaient bien, voulurent fonder un nouveau régime qui reposerait sur elle. Talleyrand et ses amis, d'anciens Constituants, se proposèrent de rétablir les Bourbons, en leur faisant accepter certaines des conquêtes de la Révolution, et reconnaître des droits politiques aux classes aisées. Alexandre I^{er} de Russie secondait ces vues, persuadé que la paix était à ce prix. Aussi Louis XVIII, qui avait d'abord rejeté le projet libéral du Sénat, et s'était contenté de promesses assez vagues, dut-il, sous la pression du tsar, promulguer hâtivement une Charte, où l'on n'avait pu, faute de temps, régler toutes les questions et qui suivait, parfois de bien près, le texte sénatorial si sévèrement jugé. Cette Charte établissait comme principes que le roi aurait le pouvoir exécutif, l'initiative et la sanction des lois ; que l'examen des projets gouvernementaux appartiendrait à une Chambre des pairs, héréditaires ou viagers, et à une Chambre des députés ; enfin, qu'il faudrait payer 300 fr. de contributions pour être électeur, et 1.000 francs pour être éligible. Sans doute, on put croire que ces dispositions auraient seulement la valeur d'un texte historique. Après les Cent Jours il n'était plus possible de maintenir la Chambre de la première

Restauration. La loi électorale nouvelle n'étant pas encore prête, il fallut appliquer les dispositions impériales, avec quelques variantes. Sur le conseil de Talleyrand, Louis XVIII annonça même, par l'ordonnance du 13 juillet, que la Charte allait subir d'importantes modifications, « conformément aux leçons de l'expérience et au vœu bien connu de la nation ». Parmi les questions qui devaient être débattues figurait au premier rang celle du système électoral. Mais ces promesses furent vaines. Le progrès rapide de la réaction écarta du trône les personnalités comme les idées libérales. Les ultras, qui auraient voulu abaisser le cens pour augmenter l'importance politique des fermiers, leurs clients, furent battus : ils n'insistèrent pas dans la suite parce qu'avec le développement du commerce et de l'industrie leur réforme eût introduit, parmi les électeurs, trop de bourgeois hostiles à leurs idées. L'ordonnance du 5 septembre 1816 disposant qu'aucun article de la Charte ne serait révisé rendit définitif l'établissement du régime censitaire, tel qu'il avait été formulé en 1814.

La portion — bien minime — des prérogatives législatives que le roi daignait abandonner se trouvait donc remise à la haute noblesse et à la haute bourgeoisie. Dans le calcul du cens entraient toutes les contributions directes, payées sur toute l'étendue du territoire ; mais ce cens était si élevé pour l'époque que le « pays légal » fut extrêmement restreint ($\frac{1}{200}$ de la population). Encore vit-on ce paradoxe qu'en 15 ans le nombre des habitants grandit, mais celui des électeurs diminua, car les ultras pratiquèrent une politique de dégrèvement fiscal et d'économies, dont la caractéristique fut la réduction des impôts directs, et l'aggravation des indirects. Ils privèrent ainsi de leur suffrage une catégorie notable de citoyens. Quant aux éligibles, ils étaient si peu nombreux qu'on craignit de ne pouvoir en trouver suffisamment dans les circonscriptions, et il fut permis de choisir une partie des élus parmi les candidats du dehors. La France accepta sans protester toutes ces dispositions, parce que le régime en vigueur

était soutenu par l'occupation étrangère, que, dans un temps où le journal était cher, peu vivant, doctrinaire, et l'instruction peu répandue, il ne pouvait être question d'une vie politique intense. La seule classe qui s'intéressât aux affaires était la bourgeoisie supérieure. Or nul, dans ses rangs, ne songeait à ouvrir les portes de la cité à la classe ouvrière. Quand Royer-Collard prononçait le mot de « démocratie », il lui donnait le sens qu'il avait en Grèce, dans une république fondée sur l'esclavage, celui d'un gouvernement qui n'était ni monarchique, ni tyrannique, ni nobiliaire.

Le problème qui fut discuté sous la Restauration fut l'organisation du scrutin ; deux questions se posèrent : quand ? comment se feraient les élections ? La Charte spécifiait que la Chambre des députés serait élue pour cinq ans et renouvelable par cinquième. On voulait ainsi éviter l'erreur dans laquelle était tombée la Constituante, l'arrivée aux affaires d'une législature entièrement neuve et inexpérimentée, les sursauts d'opinion. Les ultras préconisaient au contraire le renouvellement intégral, afin de se maintenir au pouvoir ; ils obtinrent satisfaction en fait en 1816, puisque la dissolution de la Chambre introuvable fut suivie d'élections générales, et en droit, lorsque la loi de septennalité eût donné à tous les mandats la durée de 7 ans. Mais le point essentiel fut l'organisation du suffrage. Si les électeurs étaient réunis au chef-lieu d'arrondissement, la majorité appartiendrait aux ruraux, sur lesquels l'influence de la droite était prépondérante ; s'ils étaient convoqués au chef-lieu du département, les campagnards reculeraient devant les frais et la fatigue du déplacement, et les bourgeois des villes importantes emporteraient la décision. La droite tenait donc pour le scrutin uninominal et local, la gauche pour le scrutin de liste départemental. La seconde fit passer la loi de 1817, qui amena une Chambre libérale, la 2^e, celle de 1820 qui détermina le succès de la « Chambre retrouvée ». Les ultras voulurent faire plus. Désireux de se créer

une majorité solide, ils firent attribuer aux électeurs les plus imposés le droit d'élire un supplément de députés : les Crésus votèrent donc deux fois et eurent leurs représentants particuliers. Ce fut la loi du double vote.

Ainsi, de 1814 à 1817, le régime électoral fut celui de l'Empire, sous réserve de la fixation d'un cens pour l'éligibilité ; de 1817 à 1820, celui du scrutin de liste ; de 1820 à la fin de la Restauration, scrutin d'arrondissement et double vote. Mais ces variations ne touchèrent pas à l'essence même du système : la France fut représentée par une infime minorité. D'autre part cette représentation dite « nationale » avait peu de pouvoirs : dépourvue du droit d'interpeller les ministres, d'élire son bureau, de faire ses règlements, de proposer les lois, elle n'avait comme moyens d'action que le vote du budget, la rédaction de l'adresse en réponse au discours du trône, et la discussion des pétitions. Pourtant le rôle de la Chambre ne cessa de croître : le baron Louis y aida en proclamant légale la nécessité pour le ministère de soumettre à la ratification parlementaire les ouvertures de crédit et les dépenses, et l'on sait comment, en 1830, les députés opposèrent nettement à la théorie de la prérogative royale formulée par Charles X celle, dite anglaise, de l'accord entre le trône et les Chambres. La bourgeoisie ne voulut pas être réduite à être une simple figurante : par amour-propre et par colère contre les ultras, elle réclama une part plus grande du pouvoir. Elle manifesta le même sentiment d'indépendance en protestant contre la pression gouvernementale qui s'exerçait dans les collèges électoraux et contre les abus de toute nature qui viciaient les scrutins. En proposant d'entourer de publicité et de garanties la confection des listes électorales, en 1828, Martignac se montra un émule des radicaux anglais qui dénonçaient comme un scandale et un malheur public la corruption.

En fondant ainsi le régime parlementaire, la Restauration eut plus d'importance historique que ses institutions ne semblent l'indiquer.

La Révolution de 1830 n'amena pas de très grands changements. La Charte supprima le double vote, abaissa les conditions d'âge requises des électeurs et des éligibles, donna aux collègues électoraux la faculté de choisir leurs présidents ; mais elle maintint le régime censitaire, et les législateurs songeaient si peu à démocratiser la Chambre qu'ils prévoyaient le cas où l'on ne trouverait pas dans le département cinquante citoyens suffisamment taxés pour être éligibles. En fait, la loi fixa le cens électoral à 200 fr., celui d'éligibilité à 500. Sans doute certaines catégories bénéficiaient d'une réduction ; mais ces privilégiés étaient peu nombreux. Le « pays légal » ne dépassa pas 200.000 citoyens.

On comprend que cet ostracisme à l'égard des véritables vainqueurs de juillet 1830 ait mécontenté les républicains et les libéraux : par la presse, la parole, parfois la force, ils tâchèrent de modifier le régime ; ils n'y parvinrent pas. En 1848, le gouvernement se déclarait hostile à toute réforme : on disait que Guizot, pour calmer les impatiences, avait crié au peuple, de la tribune, le mot fameux : « Enrichissez-vous ! » La Chambre fut même moins représentative, en cette période, qu'elle ne l'avait été précédemment. Depuis 1840, la corruption avait fait son œuvre ; en 1848, le ministère « tenait » en mains la législature. La bourgeoisie, passionnée pour les grands souvenirs militaires et les grands profits matériels, se désintéressait de débats où ses vœux se heurtaient à la ténacité du souverain. Si bien qu'un jour, au grand étonnement de tous, le trône, demeuré sans appuis, céda sous l'effort d'une insurrection, et, ce jour-là, la masse populaire apparut si puissante, si vraiment la France, que, d'un accord unanime, comme en 1789, comme en 1792, on lui reconnut, par le suffrage universel, la pleine souveraineté.

L'IDÉAL FRANÇAIS DANS LA LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE A LA RÉVOLUTION

Cours professé en Sorbonne par GUSTAVE LANSON, en 1915-1916
(révisé à Strasbourg, en 1919).

NEUVIÈME LEÇON

LE COSMOPOLITISME ET LE PATRIOTISME AU XVIII^e SIÈCLE LA FORMATION DU PATRIOTISME RÉVOLUTIONNAIRE

I. — Faguet a dit du XVIII^e s. : **ni chrétien ni Français.**
Parole injuste et fausse.

Pour **chrétien**, je vous renvoie à ce qu'a dit en 1914 Mgr Chapon, évêque de Nice, sur l'unité foncière de l'idéal français, l'harmonie des deux formes, la forme révolutionnaire, issue du XVIII^e s., et la forme catholique.

Pour **français** c'est encore plus faux : car le XVIII^e s. est l'époque où l'esprit français a achevé de digérer l'antiquité. Cette assimilation a pris deux siècles, et maintenant notre littérature se retrouve, enrichie sans doute et affinée, mais purement française dans ses qualités et défauts ; la perfection spirituelle de la prose du XVIII^e s. est la forme achevée où tendaient nos conteurs et chroniqueurs des XIII^e et XIV^e siècles. Mais on entend en général : *pas français*, parce que pas patriote. C'est une opinion répandue que le XVIII^e s. marque une éclipse du patriotisme français. Je voudrais vous faire comprendre, et que ce n'est pas une opinion vraie, et pourquoi c'est une opinion répandue.

Et aussi qu'il n'y a pas entre les attitudes de Montesquieu, de Voltaire et de Rousseau, envers la patrie, l'opposition que Faguet a montrée, mais bien plus accord intime et communauté de tendances, avec des différences surtout de tempérament et d'accent.

Mais, d'abord, puisqu'on aime à opposer le XVIII^e s. au XVII^e, il faut dire que le patriotisme dressé contre l'étranger, militaire,

héroïque, voulant l'agrandissement territorial et la gloire des armes, est en général aussi absent de la grande littérature classique que des écrits du XVIII^e s. C'est au contraire, à l'aube du XVIII^e s., dans les victoires coûteuses de la guerre de 1688, et dans les désastres et ruines de la guerre de la succession d'Espagne que le sentiment patriotique se réveille, s'exprime dans la littérature comme dans la nation, et notamment chez Fénelon.

Le XVII^e et le XVIII^e s., dans l'ensemble, se sont appliqués également à penser et sentir humainement, non nationalement.

II. — Incontestable que cette tendance à se faire une pensée humaine en tout ordre, s'épanouit au XVIII^e s., et que le XVIII^e s. en un mot, est cosmopolite. Que, pour le XVII^e s., *humanité* a surtout un sens moral, évoque la nature humaine universelle, et que le XVIII^e s. y ajoute un sens concret et social, évoque l'idée de tous les hommes vivant ensemble sur la terre.

Le cosmopolitisme a ses racines :

a) Dans l'idée de l'unité de l'espèce humaine.

L'idée de race absente, ou confinée dans le domaine physiologique. Dans le noir, le jaune, le Peau-rouge, on voit l'homme. (Cf. Montesquieu, sur l'esclavage des nègres, au livre XV de l'*Esprit des Lois*. Et Voltaire faisant causer Européens, Turcs, Arabes, Chinois, Hurons ; tous capables de raison et de sagesse, sans privilège à la couleur de la peau.)

b) Dans la notion d'une solidarité réelle entre les peuples, qui s'affermirait par le progrès des connaissances historiques : effet du cadre de l'histoire universelle construit par Voltaire.

Idée d'une *Europe* : c'est l'ancienne idée de la chrétienté du moyen âge. Toute guerre européenne est une guerre civile (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. 2).

Idée même d'une union de tous les peuples par les besoins et l'échange des services : lien plus serré à mesure que la civilisation multiplie les besoins et le bien-être. L'homme éclairé voit le monde entier, et non sa nation seule : il se sent rattaché à tous les peuples à tous instants et par mille objets (porcelaines, tapis, thé, café).

Effet de la découverte de l'Amérique et de l'Inde, et du développement du commerce de mer. Le commerce lie la Chine, l'Inde et l'Arabie à la France et à l'Angleterre.

Cf. Voltaire, *Mondain, Essai sur les mœurs, etc.*, et l'abbé Raynal, *Histoire du commerce des Européens, etc.*

c) Dans le progrès de la sensibilité tendre : le sentiment de plus en plus présent de la fraternité humaine. L'horreur de la guerre ; le scepticisme à l'égard des mobiles des gouvernements et des causes politiques des guerres : une douzaine de rois et ministres appliqués à troubler le genre humain. Le désir de réaliser une société des hommes qui ne laisserait place entre les nations qu'à des relations de paix.

Pas seulement par une organisation internationale telle que chez l'abbé de Saint-Pierre ; mais, empiriquement, sans doctrine, par la force du fait, en développant et renforçant les intérêts commerciaux qu'alors on ne prévoit guère capables d'être belliqueux et conquérants.

III. — Dans cet état d'esprit cosmopolite, tous les projets de bon gouvernement sont universels (*Esprit des lois, Inégalité et Contrat social*).

On n'a l'air de penser à la France, à la réforme et au progrès des institutions françaises que parce qu'on est Français, parce que la réalité sociale qu'on a sous les yeux, et sur laquelle on est à portée d'agir, c'est la France.

Et celui qui universalise le moins sa pensée sociale et politique, qui pense le plus obstinément et particulièrement à la France, c'est encore Voltaire (par sa défiance des systèmes généraux, et son goût du concret. Cf., dans l'édition Moland, les *Mélanges*.) Il vise successivement toutes les institutions et tous les abus de notre ancienne monarchie.

Mais nul ne donne un privilège mystique à la France. On ne se détache pas du reste du monde. On ressent un abus aux Indes ; on se réjouit d'un bon règlement en Hollande et en Chine (Montesquieu tout comme Voltaire. Et Rousseau s'occupe de légiférer pour la Pologne et les Corses).

On prend intérêt à l'univers. On est fier de penser en citoyen de

l'univers (J.-J. Rousseau, avec admiration : « les grandes âmes cosmopolites », et Montesquieu, *Œuvres*, VII, 151-157).

IV. — Ce cosmopolitisme tue-t-il le patriotisme ?

Non, pas du tout.

Sans doute, esprit critique envers la patrie même. Volonté de rationaliser le sentiment patriotique ; de voir clair en soi, en cela comme en tout. Défiance du transport enthousiaste et de l'instinct effréné ; crainte de l'*abus* : invitation à limiter l'égoïsme national, le désir de conquête, la jalousie de l'étranger. Volonté supérieure de justice et d'humanité :

Soumission du patriotisme à la loi morale,
de la patrie à l'humanité.

(Voltaire, *Dict. philosophique*, article *Patrie* ; et, plus fermement, Montesquieu, que Faguet reconnaît patriote. Cf. *Pensées inédites*, II, 137.)

Voltaire voit même une fois un danger dans l'excès de la concurrence économique : clairvoyance encore rare (art. *Patrie*).

L'idée commune et pratique, c'est de fixer
l'Europe dans le *statu quo* ;

pour que l'humanité renonce à la guerre, que chacun — les grandes puissances européennes d'abord — soit content du sien : voyez combien peu (ou pas) de révolte contre le désintéressement pratique — funeste de Louis XV en 1748. La France est assez grande : Ronsard le disait dès le xvi^e siècle. On ne désire pas l'étendre, mais seulement la faire valoir par le travail (Voltaire ennemi même de la colonisation, tant qu'il y aura en France des terres non cultivées).

On voudrait inspirer aux grandes nations quelque chose comme le patriotisme suisse ou genevois, un patriotisme dépouillé de tout instinct agressif.

Dans cette disposition, disjonction visible de l'amour de la patrie et de l'esprit militaire, qui nous y paraît souvent, à nous, essentiel.

Disjonction favorisée par diverses circonstances :

a) Prolongement à travers tout le siècle de la réaction morale contre le règne militaire et conquérant de Louis XIV, achevé en désastres et en misères.

b) Absence du service militaire obligatoire. Le métier de soldat décrié. Les nobles ne sont pas une caste militaire. Malgré sa tradition militaire, la France est une nation de civils.

c) Toute la culture de la Renaissance et de l'époque classique orientée vers un idéal civil.

La culture de l'élite qui fournit les officiers est toute philosophique, sociale, et sociable, toute tournée aux arts de la paix. L'officier doit être avant tout un gentilhomme, un homme du monde. C'est sa qualité essentielle et universelle.

Le militaire français, toujours capable de se faire tuer, mais non pas belliqueux (M. de Mopinot). Même un technicien, un théoricien comme Guibert n'a aucun culte mystique de la guerre : il la prend comme un fait fatal, et y cherche une méthode. Il y a des valeurs intellectuelles que l'officier français sous Louis XV estime plus que la bravoure du champ de bataille et la gloire militaire.

- V. — Ainsi dépourvu de ses éléments guerriers, que peut donc être le patriotisme ? Il retourne à sa source, à son essence première, dans la cité antique. Simplement *esprit civique*, *dévouement à l'intérêt public*, *Vouloir du bien à son pays*.

Montesquieu identifie *amour de la patrie* avec *amour des lois et de l'égalité*. Dans les républiques, sans doute ; mais il ne conçoit pas d'amour de patrie ailleurs, ou bien, partout où il est, il procède de l'esprit républicain.

Le patriotisme ardent sous cette forme depuis la fin du XVII^e s. jusqu'en 1789.

Être patriote, c'est même chose qu'être citoyen :

c'est s'ingénier à ôter ou dénoncer les abus, signaler ou inventer un moyen de diminuer la misère ou l'injustice, et d'augmenter la prospérité en France. C'est payer les impôts sans rechigner ni tricher ; c'est aussi indiquer le meilleur système d'impôts. Tout ce qui sert au public est acte de patriote : le *trémousoir* de l'abbé de Saint-Pierre comme sa *paix perpétuelle*.

La France, dit Voltaire, a été presque toujours mal gouvernée. Les *patriotes* s'efforcent de définir le meilleur gouvernement pour la France, et d'en obtenir l'application.

Il se fait pour l'amélioration de la vie sociale et des institutions une combinaison active du rationalisme cosmopolite qui veut la raison et la justice pour elles-mêmes partout, et de l'amour de la patrie qui veut spécialement la raison et la justice en France : parce qu'il est naturel d'aimer son pays, et que le bien de notre pays, c'est le nôtre. Cet amour éclairé se trouve à l'aise et s'exerce avec joie dans l'invention des moyens du bien public.

Voilà comment les œuvres de l'abbé de Saint-Pierre, l'*Esprit des Lois*, les multiples écrits où Voltaire réforme la France (mélanges, facéties, romans), les écrits des physiocrates et des économistes, de Turgot et de Morellet, tout cela c'est, en même temps qu'un travail de la raison du xviii^e s., un effort de son *patriotisme*.

Quand, après 1760, un parti se forme pour hâter les réformes, on l'appelle le parti des *patriotes* (Bachaumont).

Donc l'idéal patriotique se confond avec l'idéal philosophique et philanthropique. Voilà pourquoi on a tort de le nier ; mais cela explique aussi pourquoi on ne le voit pas toujours (Voltaire, art. *Patrie*, XX, 182).

VI. — Cependant une chose nous gêne. Une attitude d'indifférence, de raillerie même et de joie insultante à nos défaites, avec un panégyrique de nos ennemis, et surtout de Frédéric II.

Voltaire dans la guerre de 1741 et celle de 1756, et avec Voltaire tout le public. (Cf. Aubertin, *l'Esprit public en France au XVIII^e s.* ; les chansonniers, recueil de Raunié.)

Il y a là quelque chose qui froisse profondément notre sentiment patriotique.

Historiquement, c'est facile à expliquer.

a) Sécurité territoriale depuis la paix d'Utrecht. La France ne peut être ni envahie, ni démembrée.

Battue, on sait qu'elle peut se redresser, qu'elle est plus forte que le vainqueur. Elle est le grand État continental.

b) Les guerres n'intéressent pas : aucun intérêt national, à tort ou à raison, aux yeux du public. Jeux de princes et de ministres ou de favorites, que les peuples payent.

c) On est plus sensible aux causes des revers qu'aux revers : mauvaise politique, mauvaise administration, mauvais choix des généraux, intrigues et favoritisme. Dans la défaite, on en veut plus à nos chefs qu'à l'ennemi. En l'absence de péril national, sorte de joie à étaler la turpitude du gouvernement avec qui la nation ne se solidarise pas : espoir, en l'étalant, d'obliger au remède.

d) Naïveté et duperie des philosophes et du public, dans l'enthousiasme pour Frédéric II. Mais aussi générosité française, justice au grand homme ennemi. Et joie à le comparer à nos petits hommes, à écraser de son éloge nos mauvais gouvernements, à leur offrir en exemple ce roi qui sait son métier de roi comme son métier de général.

Mais je me demande si dans cet excès d'indifférence railleuse et d'admiration enthousiaste pour l'ennemi qui nous bat, il n'y a pas une part d'attitude voulue ; si le sarcasme ne cache pas quelque humiliation et dépit. On rit pour ne pas se fâcher. Nous nous bafouons nous-mêmes pour n'être pas moqués du dehors.

Voyez la joie (chez Voltaire même) au moindre succès, au premier rayon de gloire (Fontenoy, Raucoux, Lawfeld, Port-Mahon).

Voyez, après la paix de Paris, les réactions du sentiment national (*Le siège de Calais* : mauvaise pièce, mais nationale).

Joie et fierté des victoires navales dans la guerre d'Amérique (le comte d'Estaing, le bailli de Suffren, héros nationaux et populaires).

Sans doute l'idéal de liberté nous passionne pour les Américains : mais il est aisé de voir aussi la joie patriotique de la revanche sur les Anglais, de la réhabilitation de notre marine.

Ces faits suffisent à montrer que le patriotisme à notre mode, le patriotisme militaire, chatouilleux sur l'honneur, et inquiet à la frontière, n'est pas détruit : il est au repos.

Peut-être certaine pudeur d'âme qui hait de mettre ce sentiment (comme d'autres) en paroles et en chants. Haine de ce qui est fanfaronnade et fanfare, gestes et braillements. Le sentiment est mis en réserve pour l'heure d'agir.

VII — Quoi qu'il en soit, il reste vrai que jusqu'à la Révolution, et assez avant dans la Révolution, le patriotisme français est une vertu à l'usage surtout de la politique intérieure : c'est l'amour du bien public, des réformes, de la liberté et de l'égalité.

Le patriote après 89 est celui qui soutient les institutions nouvelles et combat la contre-révolution.

Ainsi l'entendent-ils tous : Mirabeau, Vergniaud, Danton, Robespierre, Merlin. (Cf. Aulard, *Grands orateurs*, p. 28, 90, 106, 207, 234; *Société des Jacobins*, t. III, p. 40, 209, 214, 396.)

Et le patriote français se sent plus près du révolutionnaire allemand ou américain que de l'émigré français. La différence nationale ne compte pas.

Mais un moment vient où la Révolution est en guerre contre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, presque toute l'Europe.

Alors le patriotisme fait face, au dedans, à la contre-Révolution ; au dehors, aux rois et à leurs armées. Le même sentiment qui a renversé la Bastille, fait le 10 août, et inspiré la fête de la Fédération, se tourne contre l'étranger pour défendre la liberté et les Droits de l'homme.

Pour beaucoup de patriotes, l'intérieur sera plus inquiétant pendant longtemps que l'étranger.

Et les premières victoires seront saluées sans ivresse militaire par le patriotisme civique et le cosmopolitisme (Vergniaud, dans Aulard, *Grands orateurs de la Révolution*, p. 109).

L'étranger apparaît plus d'abord comme ennemi de la liberté que comme menaçant le territoire. *Patrie en danger, liberté en danger* : les deux formules, indifféremment (Aulard, *Société des Jacobins*, t. III, 688, 696 ; IV, 89).

On voit bientôt que le péril de l'un est le péril de l'autre, que l'ennemi en veut à la France autant qu'à l'idée (Aulard, *Grands orateurs*, 99).

Proclamations menaçant Paris de destruction ; menaces de démembrement ; revers, invasion ou menaces d'invasion : voilà ce qui, peu à peu, fait revenir au premier plan chez les soldats, chefs et hommes d'État, l'amour sacré du sol, la volonté de libérer le territoire, d'assurer la liberté de la patrie (Aulard, *Société des Jacobins*, t. IV).

C'est vers le moment de Valmy qu'apparaît

l'idée : avant tout, repousser l'ennemi de notre territoire.

L'orateur le plus réaliste dans son patriotisme est Danton (Aulard, *Grands orateurs*, 179).

Noter que ce patriotisme réel s'accroît à la frontière : Strasbourg, Landau (Aulard, *Culte de la raison*, 124, 354, 6 et 7).

Un moment d'équilibre où l'énergie civique et le dévouement militaire s'accordent et se fondent.

Le civisme s'épure, se purge de passions de parti, devient un large amour de la France républicaine.

Evolution aidée par le spectacle de l'intérieur : non plus lutte des révolutionnaires et des contre-révolutionnaires ; mais chez les révolutionnaires, discordes, luttes de partis ; Convention, Commune, clubs ; Girondins, Montagnards, Dantonistes, Hébertistes, Robespierriens, Thermidoriens.

Pendant les années critiques 93-94, le soldat ne comprend plus rien de ce qui se passe à Paris. Il ne veut plus y penser. Il se bat en gros pour la Révolution et la France tout court. Un moment vient où le monde ne se divise plus en amis ou ennemis de la liberté, mais en étrangers et français.

Déjà chez Marceau (cf. Noël Parfait, *Le général Marceau*, p. 176) ; lire la lettre du général Marceau après la destruction des Vendéens :

« Quoi, ma chère sœur, vous m'envoyez des félicitations sur ces deux batailles, ou plutôt ces deux carnages ; et vous voudriez avoir des feuilles de mes lauriers ! Ne savez-vous pas qu'elles sont tachées de sang humain, de sang français ? Je ne reviendrai pas en Vendée. Il me répugne trop de combattre des Français. Je veux porter mes armes contre l'étranger. Là seulement est l'honneur et la gloire. Je sollicite un poste à la frontière. J'espère que mes amis m'aideront à l'obtenir. » (Janvier ou début de 1794.)

Admirable lettre, non pour son humanité seulement, mais pour son esprit national.

De même chez Championnet (*Souvenirs*, par Maurice Faure, p. 16) :

« Quel plaisir j'éprouve quand je pense que l'armée, toujours fidèle à ses serments, gémissant des maux affreux que la discorde répandait sur la France, n'a jamais un seul moment prêté l'oreille à ses cris, n'a vu que les ennemis de la Patrie, s'est bornée à les combattre et à les vaincre, toujours fidèle et soumise aux lois ! » (Écrit vers 1799.)

VIII. — Mais à mesure que la guerre se prolonge, que le soldat devient un soldat de métier, que le péril du territoire recule, que les victoires s'accroissent, alors le civisme et la défense du sol sacré s'atténuent, s'effacent : un divorce se prépare entre le patriotisme civil et le patriotisme militaire.

Ce divorce s'achèvera sous Napoléon I^{er} : alors rentre dans le patriotisme français tout ce que le xvii^e et le xviii^e s. avaient essayé d'éliminer : honneur militaire, amour-propre du corps (régiment, armée), orgueil de la « grande nation » ; culte exclusif du drapeau et d'un chef ; ivresse de donner des pays à la France et d'entrer dans les capitales ; amour de la guerre pour la guerre, de la victoire pour la victoire, de la gloire pour la gloire ; habitude de mettre en avant la force, et de tout demander à la force ; confiance de l'avoir toujours et de ne pouvoir être vaincus.

Alors le patriotisme s'identifie avec l'esprit militaire.

Le peuple français se laisse séduire par ces idées, et la littérature en fut pleine pendant quelques années (un peu sur commande), sauf chez Chateaubriand et M^{me} de Staël, qui résistèrent, libéraux tous les deux, quoique différemment, et maintenant tous les deux sur ce point l'idéal français du xviii^e s.

Cela dura tant que la victoire nous fut fidèle. Avec les revers et

l'invasion, la France revint de l'ivresse napoléonienne. Mais il en resta pourtant quelque chose, plus ou moins selon les catégories d'esprit et les milieux sociaux. Il resta aussi quelque chose du patriotisme révolutionnaire, à la fois civique et guerrier. Mais le patriotisme purement civique et civil qui est celui du xviii^e s., perdit souvent conscience de lui-même au xix^e siècle, et se laissa complaisamment absorber dans le cosmopolitisme : les deux termes, *patriotisme* et *humanité*, ne s'unirent plus, ils s'opposèrent.

Et un grand trouble, une grande confusion s'ensuivirent dans les idées du xix^e siècle.

GUIZOT HISTORIEN

par GEORGES WEILL

(Université de Caen).

Le 11 décembre 1812, Guizot, âgé de vingt-cinq ans, ouvrit son cours d'histoire à la Sorbonne. Cette première leçon expose les principes qui allaient diriger toute son œuvre. L'historien, dit-il, doit faire connaître le passé ; mais il y a en réalité deux passés : « l'un tout à fait mort » et qu'on peut négliger, « l'autre durant toujours par l'empire qu'il a exercé sur les siècles suivants » ; c'est celui-là que l'historien doit examiner, en dégagant « les idées dominantes, les grands événements qui ont déterminé le sort, le caractère d'une longue suite de générations ». Guizot choisit donc l'histoire philosophique, celle qui s'adresse à la raison pour expliquer l'enchaînement des faits. Appelé depuis 1814 à un rôle actif dans le gouvernement, il partagea désormais sa vie entre la politique et l'histoire ; aussi l'historien philosophe s'attachait-il de préférence à étudier le développement des institutions politiques et leurs rapports avec l'état de la société. Ce protestant grave et convaincu est aussi un historien moraliste, qui juge ses personnages, qui cherche dans le passé des leçons pour le présent. Son patriotisme lui fait désirer que ces études soient profitables aux Français et contribuent à la fondation d'un gouvernement à la fois conservateur et libéral, dirigé par l'union de l'aristocratie et de la bourgeoisie pour le profit de la nation entière. Guizot croit à l'intervention de la Providence dans les choses d'ici-bas ; mais, au lieu de la mettre au premier plan comme Bossuet, il se borne à l'indiquer discrètement, et ce sont des causes humaines qui, dans ses livres, expliquent les événements humains.

Ce goût pour l'histoire philosophique ne l'empêchait pas de comprendre l'importance de l'érudition, la nécessité de rechercher et de publier les documents originaux. Lui-même a donné l'exemple de ces travaux : depuis 1823 parurent sous sa direction deux recueils qui

rendent encore des services aujourd'hui, la Collection des Mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre (25 volumes), et la Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France (31 volumes). Plus tard, devenu ministre de l'instruction publique, il fit entreprendre par l'État cette collection des Documents inédits sur l'histoire de France, qui ne cesse pas de s'accroître, et son appui favorisa la naissance d'un groupement privé, la Société de l'histoire de France, qui, elle aussi, continue toujours ses utiles éditions de textes.

Les premiers cours de Guizot à la Sorbonne furent consacrés au moyen âge, où il cherchait les origines des institutions modernes. De ces leçons il nous reste surtout un livre déjà important, les *Essais sur l'histoire de France* (1823). Le cours d'histoire, suspendu en 1822 par un gouvernement réactionnaire, fut rouvert en 1828; et c'est alors, de 1828 à 1830, que le professeur fit devant un auditoire nombreux et enthousiaste les deux séries de leçons qui devinrent deux livres célèbres, *l'Histoire de la civilisation en Europe* et *l'Histoire de la civilisation en France*.

Dans le premier de ces ouvrages, il annonce le projet d'étudier surtout la civilisation, parce que c'est « le fait par excellence, le fait général et définitif auquel tous les autres viennent aboutir, dans lequel ils se résument ». L'idée fondamentale contenue sous ce mot, c'est l'idée de progrès, de développement; mais il y a là une double chose, « le développement de l'activité sociale et celui de l'activité individuelle, le progrès de la société et le progrès de l'humanité ». Appliquant ces idées à son sujet, Guizot montre que la civilisation européenne a ses origines dans les éléments fournis par les trois sociétés qui se mêlèrent au v^e siècle, la société romaine, l'Église, la société barbare. De ce mélange, après une longue période de chaos, sortit la société féodale, demeurée dans toute sa force jusqu'à la fin du xii^e siècle. Du xiii^e au xvi^e siècle s'accomplit la transformation d'où sortiront deux choses inconnues au moyen âge, des gouvernements puissants et des nations unifiées. Ces deux choses caractérisent la société moderne, où la France a tenu la tête de la civilisation par le rayonnement de la royauté au xvii^e siècle, par celui des écrivains et des philosophes au xviii^e.

Ce rapide résumé ne peut donner l'idée de la richesse d'aperçus et

de connaissances qui fit le succès de ce livre, véritable chef-d'œuvre de l'histoire philosophique. *L'Histoire de la civilisation en France* reprit le même sujet pour un pays déterminé, en le menant seulement jusqu'à la décadence des communes ; Guizot put ainsi approfondir son travail et présenter les principaux documents à l'appui de ses thèses.

Avant son cours de 1828, Guizot avait déjà commencé l'autre ouvrage qui devait demeurer pendant trente ans un des grands intérêts de sa vie, *L'Histoire de la Révolution d'Angleterre*. Il a beaucoup admiré l'Angleterre. Ce n'est point parce qu'elle était protestante : ce calviniste sincère pensait que la France doit rester catholique. Mais l'Angleterre, d'après lui, donnait au monde l'exemple de la sagesse politique ; elle avait réussi le compromis entre le pouvoir royal et les droits des assemblées élues, entre l'autorité et la liberté. Les doctrinaires français depuis 1814 la présentaient à leurs compatriotes comme le modèle à imiter ; c'est pour cela que Guizot aborde son histoire. « Passionnément préoccupé, a-t-il dit, de l'avenir politique de ma patrie, je voulais savoir avec précision à travers quelles vérités et quelles erreurs, par quels efforts persévérants et quelles transactions prudentes un grand peuple avait réussi à conquérir et à conserver un gouvernement libre ¹. » En 1832 il écrivait à son ami, le duc de Broglie : « Je ne connais aucune grande histoire où éclate si évidemment, si glorieusement, le triomphe de la sagesse divine, au milieu et au travers de la folie humaine. » Les deux premiers volumes, sur le règne de Charles I^{er}, avaient paru en 1826. Guizot ne put reprendre ce travail qu'en 1848, pendant son exil en Angleterre après la chute de Louis-Philippe, et il publia les quatre volumes qui poursuivent le récit jusqu'à 1660, jusqu'à la restauration des Stuarts.

Dans cette histoire, Guizot donne comme toujours le premier rôle aux événements politiques. La Révolution éclata, selon lui, parce que les Communes avaient acquis la force matérielle nécessaire pour combattre la royauté ; la Réforme puritaine y contribua ensuite en leur apportant la force morale, en leur donnant la conscience de leur bon droit. On sait que Gardiner a, par une démonstration décisive, renversé l'ordre qu'adoptait son devancier ; il a montré que les causes religieuses dépassaient en importance les causes politiques de la Révo-

1. *Mémoires*, I, p. 318.

lution. Mais cette erreur n'ôte rien de leur valeur aux études d'une psychologie si fine que notre historien consacre à Charles I^{er}, à Cromwell, surtout aux différentes sectes puritaines. Citons, par exemple, cette phrase sur les premiers Indépendants : « Confiants dans la force de leur pensée, fiers de son élévation, ou de sa sainteté, ou de son audace, ils lui décernèrent le droit de tout juger, de tout dominer, et la prenant seule pour guide, cherchèrent à tout prix, les philosophes la vérité, les enthousiastes le Seigneur, les libertins le succès. »

Guizot n'a touché qu'en passant à l'histoire de l'autre grand peuple anglo-saxon, par un livre sur Washington (*Vie, Correspondance et écrits de Washington*, 1834-40, 6 vol.). Le héros américain était fait pour lui plaire, car il joignait l'audace à la prudence, l'amour de la liberté à ces tendances conservatrices que partageait le ministre de Louis-Philippe.

Retiré de la vie publique, l'ancien homme d'Etat publia les *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps* (1858-63, 8 vol.). Ils sont, comme tous les *Mémoires*, destinés à faire l'apologie de l'auteur, à justifier son rôle politique ; à ce titre, ils appellent des réserves et des critiques. Mais le talent littéraire de Guizot semble avoir grandi avec l'âge ; il y a là un tableau remarquable de la société française, avec des portraits plus vivants, parfois plus mordants que ceux qu'il avait tracés auparavant. Sur l'Angleterre il y a un chapitre remarquable, le récit de sa vie à Londres, quand il y fut ambassadeur en 1840. On peut rapprocher de ce chapitre la biographie sympathique et pénétrante qu'il a consacrée à Robert Peel.

Je n'énumérerai pas les autres essais ou études qui sortirent de la plume féconde de Guizot. Sainte-Beuve et Taine ont montré la valeur littéraire de tout ce qu'il écrivait. Je rappellerai seulement qu'en 1870, à quatre-vingts ans passés, il avait conservé toute sa vigueur intellectuelle. Son patriotisme lui dicta, au lendemain du désastre national, un dernier ouvrage, *l'Histoire de France racontée à mes petits-enfants*. Sans valoir ses grands travaux, ces quatre volumes contiennent encore de belles parties ; surtout on y constate que le vieil homme d'Etat n'éprouve pas de découragement, qu'il a pleine confiance dans le relèvement de son pays. Guizot ne put finir cette histoire, car la mort l'arrêta en 1874¹.

1. V. Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. I ; Taine, *Essais de critique et d'histoire* ; Faguet, *Politiques et moralistes du XIX^e siècle*, I, 1891 ; Bardoux, *Guizot*, 1894 ; Crozals, *Guizot*, 1894.

LA NORMANDIE

TRAIT D'UNION ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

V

Province française et conquête anglaise
1204-1450

HENRI PRENTOUT
(Professeur d'histoire de Normandie à l'Université de Caen).

La séparation de la Normandie avec l'Angleterre ne se fit point partout sans douleur ni regrets. Au temps de la domination angevine, depuis le moment où Henri II était monté sur le trône d'Angleterre, la Normandie s'était trouvée au centre de l'un des plus vastes états qu'ait vu se constituer le moyen âge. L'empire angevin s'étendait des frontières de l'Écosse aux Pyrénées, il comprenait toute la France du sud-ouest. La Normandie était un lieu de passage pour les rois d'Angleterre quand ils se rendaient dans leurs états continentaux ou quand ils en revenaient. Elle était aussi un lieu d'échanges. Caen et Rouen étaient de grands ports ; Caen était l'entrepôt des vins de Bordeaux et d'Anjou et les réexpédiait en Angleterre. Rouen, qui, depuis longtemps, florissait, avait reçu d'Henri II des privilèges importants, le monopole du commerce continental avec l'Irlande ; si on ajoute que depuis Guillaume, ses marchands avaient des comptoirs à Londres, on comprend quel intérêt ils avaient au maintien de l'empire angevin. Ce n'était point la domination anglaise qu'ils regrettaient, mais la domination angevine et ses profits. Des seigneurs normands avaient des fiefs en Angleterre ; les évêchés, les abbayes y possédaient depuis la conquête de nombreuses terres, de riches prieurés. Alors que les

Anglais se consolait de la perte des provinces françaises à la pensée des charges très lourdes que leur avait imposées l'état de guerre continué avec les rois de France, quelques Normands regrettaient les Angevins. Certains conservèrent même des relations avec les rois d'Angleterre et le Public Record Office en a gardé la trace. Les différentes tentatives d'Henri III pour regagner ses provinces françaises trouvèrent quelques sympathies en Normandie.

La masse de la population resta fidèle aux Capétiens. Un sentiment national sans doute s'éveillait, puis la politique des rois de France fut habile. Philippe Auguste conserva le nom de duché, mais se garda bien d'y mettre un duc. Le grand sénéchal même fut supprimé. L'administration passa aux baillis; moins nombreux qu'aux temps angevins, ils furent plus puissants; il n'y a pas encore de circonscriptions bien définies, mais peu à peu le nombre des bailliages se réduit à sept : Rouen, pays de Caux, Gisors, Évreux, Alençon, Caen, Coutances.

Ces baillis sont les agents laborieux de la pénétration française et de l'action monarchique. Au-dessous d'eux subsistent les vicomtes, agents domaniaux. Philippe-Auguste a conservé également l'Échiquier, cour de justice et cour des comptes, qui cesse de plus en plus d'être itinérant pour tenir ses deux sessions annuelles de Pâques et de la Saint-Michel à Caen, à Falaise, à Rouen, puis dans cette dernière ville seulement. Là aussi on a laissé subsister le cadre, mais on l'a rempli avec des juges parisiens détachés du Parlement; ils continuent d'être astreints à juger d'après la Coutume de Normandie; ils la connaissent mal, et c'est là le grand grief des Normands.

En 1259, lors du traité de Paris par lequel le roi d'Angleterre renonce définitivement aux possessions continentales perdues en 1204, la Normandie est tout à fait française. Il y a longtemps qu'elle l'est de langue, de civilisation. L'art gothique, notre art national français, *opus francigenum*, y a fleuri sous les rois anglo-normands et angevins. Le XIII^e siècle a achevé ce qu'avait commencé le XII^e: cathédrales de Rouen et de Coutances reconstruites après les incendies de 1204 et 1213, chœur de Bayeux, Sées, qui rappelle Bayeux. « A côté des cathédrales, les collégiales : Écouis, les Andelys, Saint-Hilvert à Gournay-en-Bray. La richesse générale permet partout la construc-

tion de belles églises paroissiales ; à Caen, Saint-Pierre, Notre-Dame de Froide-rue ; à Dieppe, Saint-Jacques ; à Saint-Lô, Notre-Dame, etc. Quantité même de villages ont des églises remarquables : Audrieu, Tour. Notons encore l'étonnant chœur de Norrey (Calvados), dépendance de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Mais l'école normande est moins caractérisée à l'époque gothique qu'à l'époque romane ; au XIII^e siècle, la Normandie est entrée dans le domaine royal : on y trouve moins une école spéciale que des dispositions particulières, par exemple le chevet droit terminant les églises du Vieux Saint-Étienne et de Saint-Michel de Vaucelles à Caen et qui terminait autrefois Saint-Pierre. L'une des beautés de l'art ogival en Normandie, c'est l'élévation, l'audace et l'infinie variété des clochers, surtout dans les diocèses de Bayeux et de Séez. Comme l'a remarqué M. Lefèvre-Pontalis, la vallée de la Dive, où s'arrêtent les carrières de calcaire, forme une limite à la fois naturelle et artistique. Aux belles tours romanes sur plan carré bâties sur le porche comme celle de Basly, aux clochers romans latéraux de Saint-Michel de Vaucelles, de Saint-Loup-Hors viennent s'ajouter des clochers tels que celui de Saint-Pierre de Caen, le plus beau de France, au dire de l'annaliste de Bras, de Notre-Dame de Froide-rue, d'Ifs, de Norrey, de Saint-Pierre-sur-Dive ; l'art gothique va couronner de flèches élancées encadrées de clochetons, de fillettes, les tours romanes de Saint-Étienne de Caen, de Bayeux, de Coutances, etc. (*La Normandie, collection des anthologies.*)

Si le XIII^e siècle et la première moitié du XIV^e ont vu s'élever tant de remarquables édifices, c'est que l'époque qui s'étend de 1204 à 1346 a été pour la Normandie une époque de paix, la plus longue qu'elle ait connue depuis la paix romaine. Aussi les campagnes ne furent jamais plus prospères, plus peuplées. Presque tous les villages que nous connaissons aujourd'hui existent déjà : certains ont deux églises paroissiales. Les métiers battent, la draperie est active. Rouen et Caen deviennent des villes populeuses et agitées. Les marchands de Rouen se consolent de la perte de leurs privilèges en Angleterre par la domination qu'ils exercent sur la Seine ; ils sont les grands entrepositaires des vins de Bourgogne comme les marchands caennais des vins du Bordelais et ils ont toujours une clientèle anglaise. Les marins et les pêcheurs normands sont les rivaux des pêcheurs anglais et basques et leur rivalité fut une

des causes de la guerre de 1290, court prélude de la grande guerre de Cent Ans.

La prospérité matérielle fait-elle oublier à la province la perte de ses privilèges politiques, aux communes la perte de l'indépendance? Peu à peu, les villes qui jouissaient des Établissements de Rouen, charte communale de la capitale normande, les voient disparaître ou diminuer, la mairie est supprimée à Rouen, elle disparaît à Caen.

La création au *xiii^e* siècle d'apanages (comté d'Alençon et du Perche pour Pierre, fils de Saint Louis, puis pour Charles de Valois, fils de Philippe le Bel, comté d'Évreux pour Louis, autre fils de Philippe, auquel s'ajoutera le comté de Mortain) n'empêche pas la formation d'un sentiment provincial. Lors de la grande réaction qui suit le règne de Philippe le Bel, les Normands réclament des juges normands et, en bons Anglo-normands, affirment le principe que l'impôt extraordinaire doit être voté par ceux qui le payent. De ce principe, posé dans la Charte aux Normands de 1315, devaient sortir les États de Normandie et ceux-ci se sont constitués peu à peu au cours du *xiv^e* siècle, lorsque le renouvellement des guerres anglaises force les Valois à lever fréquemment des aides extraordinaires pour l'entretien de l'armée et la défense du pays.

Au sentiment provincial la dynastie nouvelle avait essayé de donner satisfaction. En 1332, Jean, fils aîné de Philippe, recevait des mains de l'archevêque de Rouen l'anneau et la rose des ducs de Normandie. C'est à ce titre que le nouveau duc demanda en 1339 aux États leur concours financier pour tenter une nouvelle conquête de l'Angleterre. Mais le projet échoua, les Valois n'avaient pas l'esprit de suite des Capétiens. Et ce fut le roi d'Angleterre qui conquit la Normandie après la bataille de l'Écluse (1340) où la marine normande fut détruite avec la marine française. Les voies étaient libres. Un traître, Godefroid d'Har-court, se fit le guide d'Édouard III en 1346. Débarquée à Saint-Vaast-la-Hougue, l'armée anglaise bien équipée, entraînée, avec ses excellents archers, sa cavalerie légère qui couvrait et dévastait le pays, s'emparait de Caen le 26 juillet, la pillait systématiquement et portait à l'industrie drapière de cette ville un coup dont elle ne s'est jamais relevée; la flotte anglaise emportait tous ces biens en Angleterre, l'armée ensuite ravageait la moyenne et la haute Normandie avant de gagner la bataille de Crécy.

Jean le Bon devenu roi, le dauphin Charles lui succède comme duc de Normandie, les réunions des États se multiplient ; il faut défendre le duché contre les bandes anglaises et contre celles du roi de Navarre, comte d'Évreux, Charles le Mauvais, autre compétiteur à la couronne. Jean le fait arrêter à Rouen, il fait décapiter le comte d'Harcourt. Mais Philippe de Navarre continue la lutte et tout le pays à l'ouest de la Seine est occupé et ravagé par ses troupes. Il faut vingt-cinq ans d'efforts financiers et militaires pour dégager la plaine de Caen et le Cotentin. A la mort de Charles V, la Normandie était reconquise ; le nouveau roi s'était gardé de créer un duc, il évitait de convoquer les États. Les débuts du règne de Charles VI virent une série de troubles populaires qui mirent en feu les villes normandes. A Rouen, la Harelle fut réprimée d'une façon sanglante, la ville y perdit les derniers restes de sa constitution communale.

Après une trêve de trente-cinq ans qui a rendu à la Normandie une partie de sa prospérité et qui a vu les marins normands précéder ceux des autres pays sur les côtes d'Afrique et aux Canaries, les guerres anglaises recommencent avec Henri V. En 1415, ce roi conquiert Harfleur à l'estuaire de la Seine et gagne la bataille d'Azincourt. En 1417, il débarque à Touque, s'empare de Caen ; ses colonnes rayonnent sur toute la Basse Normandie. En 1418, il achève la conquête de la province par le siège de Rouen. Pour une période de trente-deux ans, la Normandie redevient anglaise.

Dès le jour de son débarquement à Touque, Henri V avait voulu donner à la Normandie une administration autonome et anglaise ; il affecta de conserver ou de rétablir les anciennes institutions du duché : sénéchal, Echiquier, baillis, vicomtes, mais il eut bien soin de remplacer tous les agents en fonctions par des Normands ou des Anglais ralliés ; de ceux-ci, il n'y eut jamais qu'un petit nombre. En effet, malgré leurs efforts, les Anglais ne réussirent pas à dissiper l'hostilité qui les avait accueillis lors de la conquête et qui avait rendu celle-ci si longue. Une même politique fut suivie à l'égard de la féodalité laïque et du clergé ; on dépouilla de leurs sièges les évêques qui n'avaient point prêté le serment ; de leurs cures, tous les titulaires des bénéfices qui étaient absents ou avaient refusé de reconnaître le traité de Troyes ; on enleva leurs fiefs aux nobles rebelles et on les distribua



aux Anglais ou aux ralliés. Une masse de bourgeois, d'artisans avait émigré vers la Bretagne, le Maine, la Touraine.

Pour remplacer cette population, on s'efforça d'amener dans le pays une immigration anglaise qui fut surtout dirigée vers les ports d'Honfleur, d'Harfleur, de Caen, de Cherbourg. On distribua aux Anglais les biens de ceux qui avaient émigré. Cette tentative de colonisation n'eut que des résultats très médiocres; les Anglais ne furent point tentés de venir s'établir dans une contrée dont ils sentaient l'hostilité, hostilité qui ne cessa de se manifester. Dès 1424, au moment de la bataille de Verneuil, que l'on avait cru d'abord être une victoire française, un premier soulèvement rural éclata. Quelques années après, l'échec des Anglais devant Orléans ranima de nouveau les espérances françaises; mais la capitale de la Normandie devait être le théâtre du procès et de la mort de Jeanne d'Arc. L'année même de la mort de Jeanne, des coups de main furent tentés contre les villes occupées par les Anglais, coups de main d'Ambroise de Loré sur Caen, de Ricarville sur Rouen, puis des insurrections rurales éclatèrent dans le Lieuvin, la plaine de Caen, le Bocage, le pays de Caux surtout; elles furent cruellement réprimées. La Normandie connut ensuite pendant quelques années une période de calme relatif; l'administration anglaise s'affermi.

C'est à ce moment que s'organisa définitivement l'Université de Caen qui, fondée en 1432 par Henri VI ou plutôt par le régent Bedford, confirmée par Eugène IV, s'installa définitivement en 1439.

En 1449, après la surprise de Fougères, la guerre recommence. Ce qu'il y a de remarquable dans la reconquête, c'est qu'elle n'est pas seulement l'œuvre de quelques capitaines, hardis, aventureux, pleins de confiance, le sentiment populaire y a sa part: la Normandie, malgré l'habile politique des gouvernants anglais, malgré la vie nouvelle donnée à ses institutions provinciales, est restée profondément française; elle appelle Charles VII et ses armées. Le roi de France fait son entrée solennelle à Rouen le 10 novembre. Au printemps, les Anglais tentent un dernier effort pour garder la Normandie; il aboutit pour eux à la sanglante défaite de Formigny dans le Bessin. Cette bataille fut suivie de la reconquête de la Basse Normandie. La Normandie redevenait française, définitivement cette fois; elle le redevenait sans regrets, disons mieux, avec allégresse. Mais ce pays qui avait été si

peuplé au XIII^e siècle était maintenant en partie désert ; il souffrait d'un appauvrissement extrême. Tel était le résultat de trente-cinq années de guerres et d'insurrections contre la domination étrangère.

P.-S. — Le précédent article (*Civil. fr.*, t. I, pp. 338-345), dont les épreuves n'ont pu être soumises en temps utile à l'auteur, renferme de nombreuses fautes d'impression ; nos lecteurs voudront bien, comme notre collaborateur, nous en excuser et corriger les principales. — P. 338, l. 13, lire *Svend* au lieu de *Sverid* ; p. 339, l. 1, *Æthelings* au lieu de *Œthelings* ; p. 340, l. 3-4, *Ealdormanats de Northumbrie* ; au lieu de *caldormavats, de Northumbrie* ; p. 341, l. 7, *Ealdormen* au lieu de *aldermen* ; l. 10 du bas, *cottarii, cottiers* au lieu de *cordiers, cottlers* ; 343, l. 1 *burh* au lieu de *burgh* ; 344, l. 8 du bas, *Renouf Flambart* au lieu de *Renouf, Flambart*. — Réd.

Enquête sur la France actuelle.

CARACTÈRE DE L'ESPRIT FRANÇAIS DANS LE CHEF :

FOCH, PÉTAÏN

par LÉON BRUNSCHVICG, de l'Institut
(Université de Paris).

Le problème central, dans la société contemporaine, est le problème du cerveau, ou plus exactement de ce dont le cerveau est le symbole ou l'organe. Par la division croissante du travail, par la solidarité internationale des intérêts, la concentration de la pensée est devenue chose infiniment plus difficile qu'autrefois, et en même temps nécessité plus impérieuse que jamais. Or cette concentration ne peut s'opérer que sur un point unique, chez un seul individu. Si, au cours de l'année 1918, le monde civilisé a échappé à la destruction, le monde civilisé le doit à la France qui lui a donné le chef dont il avait besoin, qui lui a donné Ferdinand Foch.

Qu'est-ce que Foch, et qu'est-ce qu'un chef ? Quand distraite-ment on répète après la guerre les formules d'avant-guerre, on dit : c'est le soldat heureux qui a été vainqueur de son adversaire, et après tout, il faut toujours qu'il y ait un vainqueur : ç'a été celui-ci, ç'aurait pu être celui-là. Eh bien ! dans la réalité, il en fut tout autrement ; et le témoignage, également irrécusable et par son origine et par sa date, s'en trouve dans les deux séries de *Conférences*, faites à notre *École supérieure de Guerre*, publiées en 1903 et 1904, par le futur maréchal qui avait alors le grade de colonel : 1° *Des Principes de la Guerre* ; 2° *De la Conduite de la Guerre : la Manœuvre pour la Bataille*.

Les *Conférences*, dont la substance est technique, sont animées d'un souffle qui les apparente à ce qu'il y a de plus élevé, de plus profondément spirituel, dans les œuvres du génie humain. *Le chef doit avoir un cerveau de chef*, tel est le mot d'ordre du colonel Foch. Absurde et malfaisant est l'adage dont on nous rabattait les oreilles dans notre enfance: celui qui ne sait pas obéir ne saura jamais commander. Certes, l'homme qui s'est acquis la force de caractère indispensable pour savoir commander en aura toujours de reste pour savoir obéir tant que les circonstances l'exigent. Mais la réciproque n'est pas vraie, et l'expérience justifie ce qu'a dit Vauvenargues de la servitude: elle abaisse les êtres jusqu'à s'en faire aimer.

L'armée a pour base la discipline, discipline de l'action physique chez les soldats, discipline de l'intelligence chez les officiers. Or la discipline intellectuelle, qui sera l'instrument efficace du combat et de la victoire, est elle-même double, suivant qu'elle vise des subalternes destinés à demeurer des exécutants, ou qu'elle s'adresse au cerveau unique, au chef: « Un généralissime seul faisant de l'*art*, de la *stratégie* au sens complet du mot, tous les autres ne faisant que de la *tactique*, de la *prose*. Lui seul est compositeur et chef d'orchestre. Les autres ne font que des parties dans cet orchestre. »

On n'arrivera jamais au sommet, ainsi que le supposent les « mensonges conventionnels » des règlements administratifs, en franchissant peu à peu les degrés de la hiérarchie, l'œil fixé sur l'échelon immédiatement supérieur. Dès le début il faut être, suivant une expression qui voulait être ironique et qui est pourtant exacte, « élève *maréchal* »; il faut que la pensée commence par être, et qu'elle ne cesse pas d'être, absorbée dans la vision du sommet. Le chef ne naîtra pas de la seule autorité d'un décret ministériel; il est créé, ou il se crée lui-même, par une vertu interne qui, innée ou acquise, n'en demeure pas moins le privilège de la plus rare élite:

« Au début de notre étude, inscrivons cette grandeur de premier plan, l'action propre du chef : pas de victoire possible sans le commandement vigoureux, avide de responsabilités et d'entreprises audacieuses, possédant et inspirant à tous la résolution et l'énergie d'aller jusqu'au bout ; — sans action personnelle faite de volonté, de jugement, de liberté d'esprit (au milieu du danger) ; dons naturels chez l'homme doué, chez le général-né, avantages acquis par le travail, la réflexion, chez l'homme moyen.

« Action personnelle qui, pour se manifester, réclame le tempérament de chef (don de nature), l'aptitude au commandement, la puissance d'entraînement que l'école ne fournit pas.

« Action personnelle dont les effets sont multiples, d'ailleurs, car par l'usage de ces dons (naturels ou acquis), elle trouve, dans l'emploi le plus illimité des forces, le moyen d'en accroître la puissance, mais elle transforme aussi l'outil, faisant naître des lieutenants, des troupes de valeur, c'est-à-dire des capacités et des dévouements qui, sans l'étincelle ou l'impulsion d'en haut, seraient sans doute restés d'une banale médiocrité.

Tâche immense du commandement, avec les effectifs actuels, rarement possible à un seul homme... »

De cette tâche pourtant, et dans des conditions qui devaient la faire estimer comme pratiquement impossible, « un seul homme » s'est acquitté. S'il en est devenu capable, c'est par la tension obstinée de son esprit et de sa volonté vers l'immensité de sa tâche, par le dédain de tous les expédients et de tous les artifices qui auraient permis d'en dissimuler la grandeur et la difficulté, mais qui auraient infailliblement conduit à manquer le but.

Ainsi le chef repousse toute doctrine, en ce sens qu'il écarte toute formule fixée à l'avance, et qui serait toujours en retard sur l'événement. Ceux-là ont perdu la bataille de la Marne qui avaient l'intention de rééditer la manœuvre d'Hannibal recons-

tituée par Schlieffen. Mais un chef a des principes, dont il ne doit pas cesser de creuser les raisons profondes et permanentes, dépassant l'horizon de la technique militaire, même de l'histoire militaire, pour lire dans l'âme des peuples, pour pénétrer les ressorts de la résistance nationale ou du fléchissement, pour préciser la liaison de l'effort stratégique avec les ressources ou les appétits d'ordre économique et financier.

D'autre part, et quant aux moyens d'application, jamais non plus le chef ne cessera de soustraire son esprit à toute tentation de partialité ou de subjectivité. Dans les *Conférences sur la Conduite de la Guerre*, les événements de la première quinzaine d'août 1870 sont étudiés exclusivement du point de vue prussien. La conclusion du colonel Foch est que Moltke a fait de l'assez bon travail, supérieur de beaucoup à celui de ses adversaires français, mais que le commandant de nos armées pourra, dans une rencontre future, s'inspirant plus fidèlement et plus profondément des créateurs de la guerre nationale, les Carnot et les Napoléon, les adaptant d'une façon plus souple et plus directement intelligente aux conditions nouvelles de la guerre, faire mieux et beaucoup mieux. C'est ce qui donne leur sens plein, pathétique à la fois et prophétique, aux derniers mots de la *Préface* du colonel : *In memoriam, in spem!*

Tel est l'« *Art poétique* » du colonel Foch, ou telle est son « *Ascétique* », en prenant le terme dans le sens où l'ont tour à tour employé les philosophes grecs et les religieux chrétiens. La vie du chef doit être « un entraînement constant » afin « de penser la guerre et de la mener le moment venu ». Le don exceptionnel qui lui est échu, moralement, lui en rend plus rigoureuse l'obligation. A cet égard, et pour qui veut comprendre jusqu'en son fond l'esprit de la France contemporaine, il importe de relever l'accord entre Foch et ses plus illustres compatriotes. « Si bien doué que l'on soit, écrivait un Henri Poincaré, on ne

fait rien de grand sans travail ; ceux qui ont reçu du ciel l'étrange et sacrée, n'en sont pas exemptés plus que les autres ; leur génie même ne fait que leur tailler de la besogne. » Et chez un Bergson la valeur suprême de l'intuition ne vient-elle pas de ce qu'elle vit dans l'âme, et se féconde, au contact minutieux, patient, ininterrompu des faits de l'expérience ? Seul, un long apprentissage donne au chef militaire le moyen d'atteindre à cette domination de soi, et des autres, qui le rendra capable, dans les jours critiques, de l'improvisation heureuse, de l'inspiration décisive. Mais rien de moins improvisé que cette faculté d'improviser ; rien de moins fortuit et de moins providentiel que le succès de cette inspiration. L'*Art poétique* du colonel Foch avait pour but d'annoncer, de susciter, le poète par qui le droit serait vengé et la France libérée. Si ce poète vengeur et libérateur a été le maréchal Foch, ne dites point que ce fut par miracle ou par hasard : vous vous reconnaissez étranger aux choses de l'esprit, en laissant échapper la grandeur morale et la beauté d'un tel spectacle.

Un trait encore en rehausse la grandeur et la beauté. Ce sera, (matière fertile pour les historiens de l'avenir), le contraste de physionomie intellectuelle entre le maréchal Foch et celui qui devait être à la tête de notre armée son collaborateur immédiat, le maréchal Pétain. Non moins concentré, non moins exceptionnel, non moins difficile à pénétrer, Pétain paraît, du dehors tout au moins, préoccupé par-dessus tout d'exclure toute vision poétique, toute anticipation imaginative ou intuitive, pour se mesurer, l'œil froid et nu, avec la réalité froide et nue. Méfiant à l'égard de la théorie, plaçant la considération des moyens avant la détermination du but, il se penche sur les choses et plus encore sur les hommes. C'est lui qui, au cours de l'été tragique de 1917, va de division en division afin de regarder, dans les yeux et dans l'âme, soldats et officiers, qui reprend en main les héros de la Marne et de Verdun, qui les

repétrit dans le sens d'un devoir nouveau de patience stoïque et de ténacité, afin de les rendre adéquats et finalement supérieurs à la puissance croissante des résistances et des obstacles.

Or, entre ces deux hommes, la différence d'allure et de rythme extérieur ne fait que rendre plus saisissante, plus émouvante, l'harmonie intime, qui à travers les péripéties de la campagne s'est poursuivie jusqu'à la décision finale. Quelque chose était avec eux quand ils étaient réunis, et que le colonel Foch définissait : « le développement, au point de vue militaire, de l'esprit et du caractère constamment maintenus dans l'idée la plus élevée du devoir, afin d'arriver ainsi, par la ligne droite, à la notion la plus forte du seul acte de valeur à la guerre, la Bataille, la Bataille pour vaincre ».

Voilà quel fut le principe de la communion où entrèrent ceux qui voulurent eux-mêmes s'appeler les Poilus — témoignant par là qu'afin de sauver les bienfaits internes de la civilisation ils renonçaient à ses signes extérieurs — et qui par la grâce d'un irrésistible appel souleva la sympathie, puis la générosité fraternelle, puis l'héroïsme efficace du monde civilisé. Voilà, aujourd'hui, quelle est pour la France la raison de vivre et d'avoir confiance, en soi-même et dans les autres. A ses anciens ennemis qui ont le désir humain, trop humain, d'esquiver les exigences de la justice réparatrice, à ses anciens alliés qui pourraient avoir la tentation humaine, trop humaine, d'éluder et d'oublier les engagements moraux de leur amitié, la France, non guérie encore de ses blessures et de ses sacrifices, a le droit de dire : *Juge, mais d'abord comprends.*

LA PENSÉE MUSICALE DE M. VINCENT D'INDY

par GABRIEL MARCEL

La prochaine exécution de la *Légende de saint Christophe*, où il est difficile de ne pas reconnaître comme la Somme musicale de M. d'Indy, constitue une occasion excellente de jeter un regard d'ensemble sur l'œuvre de ce grand musicien.

Parmi les compositeurs de premier plan, on n'en voit guère qui soient encore aujourd'hui l'objet de discussions aussi violentes et aussi passionnées, certains allant jusqu'à lui dénier cette sensibilité profonde qui, d'après les autres, est au contraire le plus précieux de ses dons.

Les raisons de l'hostilité que de vrais musiciens témoignent encore à cet art ne sont pas très difficiles à découvrir. Tout d'abord on lui reproche d'être au service d'une doctrine rigide et exclusive et de dégénérer souvent en scolastique. Qu'il y ait dans ce grief quelque chose de fondé, c'est ce qu'il semble assez difficile de contester. Il arrive parfois que la pensée musicale de M. d'Indy se développe suivant un ordre pour ainsi dire préétabli, et tende, à force de désarticulations savantes, vers une sorte d'imitation mécanique d'elle-même. Ceci n'est le cas cependant, croyons-nous, que pour un très petit nombre d'œuvres, et qui sont loin de compter parmi les principales. La plupart du temps, en particulier dans le Deuxième quatuor à cordes ou dans le sublime finale de la Symphonie en si bémol, le développement de l'idée en est vraiment l'individuelle et vivante expansion.

Ce qui d'autre part a certainement nui à l'intelligence de la musique d'Indy, c'est que superficiellement au moins elle

époque assez souvent l'art wagnérien, dont on l'a maintes fois accusée de n'être qu'une imitation laborieuse, une dérivation appauvrie. Ici encore un jugement mitigé s'impose : il n'y a pas lieu de nier que les réminiscences des *Maîtres chanteurs* abondent dans le chant de la Cloche, et qu'on retrouve dans *Fervaal*, à un moindre degré d'ailleurs, des souvenirs de la *Tétralogie* et surtout de *Parsifal*. Mais il n'est pas seulement vrai de dire que M. d'Indy s'est de plus en plus affranchi du wagnérisme, en sorte que dans ses plus belles œuvres, *l'Etranger*, *le Jour d'été à la Montagne*, ou *Saint Christophe*, il n'en subsiste à peu près rien : il faut ajouter avec M. Pierre Lalo, qui mieux que personne a su démêler l'originalité profonde de cette musique, qu'il n'y a sans doute jamais eu entre Wagner et M. d'Indy que des analogies générales dans la manière de sentir. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Enfin, et c'est le plus important, il faut reconnaître que la musique de M. d'Indy commence le plus souvent par déconcerter. Certes il y a des exceptions : chacun peut apprécier d'emblée l'agreste séduction du *Poème des Montagnes* ou de certains *Tableaux de Voyage* ; l'étonnante couleur orchestrale du *Camp de Wallenstein* ne peut manquer de frapper dès la première audition ; et il est dans *Fervaal* des pages au charme desquelles il est difficile de résister. Mais ce ne sont point là les œuvres les plus fortes et les plus caractéristiques de M. d'Indy. En dépit de ce qu'a écrit Romain Rolland dans l'article, bien extérieur du reste, qu'il lui a consacré, nous croyons qu'il est faux de dire que cette musique se distingue avant tout par la clarté. L'oreille n'en démêle certainement pas tout de suite les grandes lignes ou plus exactement les grands plans sonores. Il nous semble au contraire que cet art donne avant tout le sentiment immédiat du complexe, du difficile. Les deux premières parties de la Symphonie en si bémol, par exemple, sont comparables à une ville aux rues tortueuses qui se coupent suivant des angles inattendus, et

où l'étranger chemine avec l'impression angoissante de s'éloigner d'un but dont l'emplacement ne lui est pas exactement connu. Ça et là, les maisons s'écartent, et ce sont alors des échappées sur de profonds ravins ; puis de nouveau l'horizon est barré par les hautes et sombres façades, et la marche incertaine recommence. Et c'est sans doute cette tristesse des chemins étroits dans lesquels il nous force à nous engager d'abord, que tant de musiciens ne pardonnent pas à M. d'Indy. Mais pour celui à qui ces chemins sont devenus familiers, cette ville montueuse et noire se transforme. Il l'organise en quelque sorte, ou plutôt il en reconnaît l'organisation complexe, et cette découverte l'émeut. Il sait maintenant que ces maisons sont vivantes et que chacune a son histoire. Et cette ville lui apparaît comme une mémoire matérialisée. Voici qu'elle revit en lui ; voici qu'il participe au passé multiple qui est incorporé en elle ; voici que les pierres s'animent et que d'elles monte un chant rude, une humaine mélodie. Mais ce secret des pierres grises, il a fallu le leur arracher ; et comprendre l'art de M. d'Indy, c'est certainement aussi arracher un sens, comme on déracine une « immortelle ». Quelqu'un nous disait un jour : « Cette musique a une odeur de terre » ; et cette observation est d'une justesse frappante : mais peut-être cette singulière âpreté, cette sauvage odeur tiennent-elles à ce fait que l'inspiration même de Vincent d'Indy est une conquête, et comme le prix durement recueilli de sa volonté fervente. Quand ses détracteurs disent que cet art est inutilement laborieux, il est vraisemblable qu'ils commettent une grave confusion : rien ne serait plus inexact que de voir en lui un agencement artificiel ou encore une vaine architecture de formes. L'effort que respire cette musique n'a rien de la patiente et minutieuse recherche du mosaïste : on le comparerait plutôt à la crispation d'un captif qui cherche à rompre les liens qui l'enserrent. De là peut-être ce qu'il y a d'anguleux et de torturé dans ces œuvres dont les dissonances dressent devant l'esprit des images de

muscles tordus et contractés, et non point du tout, comme les hardiesses debussyistes, des évocations voluptueuses stylisées par le souvenir.

Au lieu que la plupart des grands musiciens nous livrent leur œuvre seule et non le secret de sa genèse, on dirait que M. d'Indy nous fait participer à son inspiration même, en nous associant à la lutte qu'il mène en soi contre les forces rebelles, contre les puissances de négation qui cherchent à aveugler l'idée ; il nous enrôle de force dans cette sorte de croisade, il nous fait palpiter de la même vie ardente, de la même fièvre volontaire qui l'anime, l'œuvre est notre délivrance comme elle est sa victoire — et ceci communique à ses ouvrages une beauté militante dont la qualité est unique. Même lorsqu'il tâtonne, même lorsqu'il se cogne et se meurtrit à des portes sans pitié, une espérance invincible le soutient, qu'il sait faire passer en nous, celle qui brille au fond des catacombes de l'âme — espérance surhumaine dardée vers une surhumaine réalité.

Nul sans doute, et c'est ce qui explique le tragique essentiel de cet art, n'a été plus obsédé par la présence des forces maléfiques dans l'univers. Au lieu que l'absence de ce sentiment tout médiéval du démoniaque dans l'homme et hors de lui est nettement sensible dans une œuvre telle que les *Béatitudes*, dont la mysticité n'est pas toujours exempte de fadeur, il n'est presque pas un des grands ouvrages de M. d'Indy où ne s'exprime avec une intensité saisissante la conscience des forces indomptées de la nature, et, plus profondément encore, le sentiment amer de notre corruption spirituelle. C'est en cela que sa musique est austère, elle est vraiment une expérience religieuse et comme une purification. Il y a en elle la même sincérité passionnée, la même humilité souffrante alliée à une foi intrépide qui nous bouleversent chez un Jean-Sébastien Bach ; et le dernier acte de *Saint Christophe* n'est pas, comme celui de *Parsifal*, le sublime et métaphysique spectacle que se donne à soi-même un esprit

universel incapable de se déprendre jamais de soi et de s'oublier; c'est vraiment l'anxieux délire de l'âme chrétienne s'élançant à la rencontre de son Sauveur. — Pascal : tel est le grand nom qu'évoquent irrésistiblement les plus belles pages de *l'Etranger* et surtout de *Saint Christophe*. Elles ont la foudroyante concision et en même temps la puissance d'exhortation des *Pensées* ; la même tendresse, la même inquiétude surhumaine y frémissent sous l'écorce d'un langage direct et rude. Dans l'univers de M. d'Indy comme dans celui de Pascal l'âme court des périls infinis, elle est suspendue entre la damnation totale et la béatitude parfaite. Et celle-ci n'est jamais que la cime radieuse, mais à peine entrevue, qui émerge un instant des nuées menaçantes parmi lesquelles se joue notre destin. Alors que l'auteur de *Psyché* et du *Quatuor en ré* a su retrouver et chanter le plérôme inviolé en lequel nous sommes déjà des âmes avant de naître et de nous diviser, le ciel n'est au contraire pour M. d'Indy que la promesse mystérieuse qui luit au plus haut de l'affirmation humaine. Cette promesse descend au-devant de l'effort de l'homme, mais il ne peut rien pour la réaliser, ce n'est pas même lui qui la suscite, elle est une grâce et non une récompense.

Et ceci permet de comprendre à la fois ce qui fait la parenté de l'art wagnérien et de l'art d'Indyste et ce qui les sépare absolument. Ici et là l'inquiétude cosmique est exprimée avec une véhémence et une force de sympathie extraordinaires ; ici et là en tous les êtres semble frémir une impatience sacrée, mais, au terme de cette aspiration, il n'y a chez Wagner que le bienheureux oubli, la suppression de soi dans la paix du non-être, au lieu que chez M. d'Indy la nature tout entière semble soulevée magnétiquement par le muet appel d'un monde invisible.

Nul musicien n'a su exprimer avec cette vigueur la transcendance du divin. Il n'est point ici, comme chez Beethoven ou Magnard, la sublimation du vouloir humain, ou plus exactement l'ordre intelligible que découvre en soi un cœur épuré par la

souffrance et simplifié par le renoncement : il est vraiment le surnaturel, il est une puissance qui dépasse la nature, et celle-ci le confesse au moins autant par le stérile effort qu'elle fait pour le nier que par ce qui en elle l'annonce et le symbolise.

M. d'Indy est le seul, à notre connaissance, qui ait su traduire le miracle en musique, le seul qui ait su faire jaillir, en particulier à la fin de *l'Etranger*, de la mêlée aveugle des éléments un sens spirituel qui la transfigure. Et là est peut-être le plus intime secret de cet art véritablement catholique, dont la spiritualité n'est jamais exsangue, et qui fait participer à son culte les mille voix inarticulées du monde sensible.

La *Symphonie Cévenole*, et surtout le *Jour d'été à la Montagne*, ne sont point du tout des poèmes descriptifs à la façon de la Pastorale de Beethoven : ce sont à la fois les hymnes et les méditations d'un lyrique et d'un croyant, qui, tel Wordsworth parmi les brumeuses solitudes des Lacs, ne trouve dans les joies du regard qu'une première étape de l'adoration. On dirait que l'allégresse des bergers du Vivarais préfigure une autre allégresse ; on dirait que le paysage austère dont les plans s'échelonnent à l'infini comme les grandes lignes du passé à l'horizon du souvenir — le paysage aux rythmes immuables qui s'offre à la vue du promeneur recueilli — n'est là que pour susciter en lui la nostalgie de l'autre, de la véritable éternité ; on dirait que l'émoi qui s'empare du poète en présence de l'humble et innocente vie des hommes et des bêtes est le prélude d'une révélation mystique. C'est vraiment parmi ces landes lumineuses des Cévennes où le genêt et la bruyère exhalent leur sauvage parfum, que le chrétien, de tous ses sens et de toute son âme, participe au mystère universel, et qu'en lui se parachève l'alliance de la nature et de la charité.

Ainsi l'art de M. d'Indy plonge ses noueuses racines bien avant dans le sol de la réalité la plus substantielle, il est vraiment l'arborescence sonore d'une foi, et c'est probablement grâce à la puissance d'affirmation qui est en lui qu'il a su trouver pour chanter

les humbles des accents inégalés ; car en dépit de ce qu'enseigne une philosophie dont nous connaissons à présent les fruits monstrueux, on peut tenir pour assuré que le respect attendri des faibles, bien loin d'être le signe d'une adultération du vouloir, est la marque authentique de la plus robuste vitalité spirituelle.

On voudrait pouvoir penser que cette musique inspirée aura désormais, en notre France rendue plus grave et plus fervente par les deuils et par la victoire, l'écho qui longtemps lui fut refusé ; on voudrait croire que, trouvant dans une vie nationale enrichie par le sacrifice le sol favorable aux moissons spirituelles, elle lèvera comme une bonne semence en tant de cœurs dévastés.

VIE PAYSANNE

par ÉMILE GUILLAUMIN,
cultivateur en Bourbonnais.

III

AU BAS DE L'ÉCHELLE : DOMESTIQUES.

Il y a lieu de diviser en deux catégories bien distinctes le personnel domestique attaché aux exploitations culturales — la première, de beaucoup la plus nombreuse, englobant tous les jeunes gens et, par extension, tous les célibataires ; la seconde se rapportant aux chefs de famille ¹.

Au seul point de vue économique la situation du jeune domestique dans cette région-ci ² n'est pas mauvaise. Ses frais d'entretien seulement lui incombent ; il est nourri, logé, blanchi et ses gages sont parmi les plus élevés.

Nourri à la table des patrons, plus ou moins confortablement selon les fermes ³.

Trois repas par jour dont la base essentielle est la soupe, le porc salé, les légumes, le laitage. Les deux premiers de beaucoup les plus copieux, celui du soir généralement sommaire.

1. J'étudierai dans un prochain article la situation de ces derniers.

2. Voir *La Vie paysanne*, n° de janvier, p. 48.

3. J'ai sous les yeux un art. de novembre 1912 sur la vie des domestiques de ferme en Bretagne, qui signale aussi une assez grande différence de régime selon les exploitations. « Mais en général, il y a toujours de la soupe réchauffée deux ou trois fois, du pain de seigle avec du lard, rarement d'autre viande. Dans les années de cidre on en donne deux ou trois fois la semaine. A part cela, pas d'autre boisson que de l'eau... »

Même différence pour le couchage. Les valets dorment le plus souvent dans des crèches, dans des écuries sans air et sans lumière.

Situation analogue sous ce rapport dans le Forez, la Bresse, etc., d'après les journaux de la période d'avant-guerre.

Un goûter supplémentaire à l'époque des grands travaux.

Café noir ou blanchi de lait, au lever, dans les bonnes maisons.

Pain de pur froment, pétri et cuit à la ferme, généralement beau et bon.

Ration de vin en été, aux deux repas principaux, et une fois par jour le reste de l'année en quelques endroits, non partout.

Viande de boucherie à titre exceptionnel, à de certains dimanches et jours de fête.

Couchage dans une pièce de l'habitation, mais très rarement chambre personnelle et, souvent, lit à deux.

En somme, genre de vie assez familiale, ce qui n'est pas toujours synonyme de vie facile et douce.

Tendance déjà ancienne et accrue par les années de guerre à une très grande, à une trop grande émancipation, à un défaut total de respect, de tenue, de discipline.

Les jeunes gens s'octroient la liberté entière du dimanche et bien souvent empiètent sur la nuit, quand ce n'est pas sur la journée du lendemain. Il est, en tout cas, presque normal que cette journée du lundi soit défectueuse comme rendement de travail.

Un vieux paysan chef de ferme parlant de l'état lamentable de son valet à la suite de ses « bombes » hebdomadaires, disait avec humour :

— Il se fatigue bien davantage à dépenser son argent qu'à le gagner !

Un autre, qui avait été longtemps salarié dans sa jeunesse, établissait ainsi la différence des mœurs :

— Au temps où j'étais moi-même domestique, il ne faisait pas bon rentrer en retard, ni se mettre dans son tort d'aucune façon. A la moindre incartade on vous flanquait à la porte. Maintenant que je suis patron, c'est le contraire. S'il plaît à mon valet de faire le lundi, je me garde bien d'une observation sachant qu'il me « plaquerait » aussitôt et irait se placer chez le voisin.

Thèse de maîtres. J'indiquerai tout à l'heure le son de cloche contraire.

Le taux des gages annuels atteignant 1.500 francs pour les garçons de seize ans, et 2.000 pour ceux de dix-neuf, permettrait à ces jeunes gens de sérieuses économies dont bien peu, certes, ont la sagesse de

bénéficiair. Leur argent, sottement gaspillé, va gonfler la caisse des « bistrots » et profite aussi aux marchands et aux réparateurs de bicyclettes, puisqu'aussi bien la bicyclette est devenue pour chaque adolescent l'accessoire indispensable.

Même gaspillage sous une autre forme des gains des jeunes filles — 7 à 800 francs et même plus — avec cette différence qu'en profitent surtout les marchands de nouveautés, de chaussures, les couturières, les modistes.

Je ne partage nullement la manière de voir des traditionnalistes qui trouvent délicieux — pour les gens du peuple dont ils ne sont pas — l'ancien costume provincial. Il est tout à fait logique que la jeune rurale du vingtième siècle tienne à s'habiller comme on s'habille à la ville au lieu d'adopter le costume de son aïeule, gracieux peut-être, mais qui n'en était pas moins la livrée paysanne de tel ou tel terroir, la classant immédiatement partout où la pouvaient appeler les hasards de la vie.

Ce qui est regrettable et navrant, c'est le mauvais goût, le choix des étoffes qui tirent l'œil, mais sont tôt fripées, l'influence de modes passagères et baroques, plus ridicules de se rencontrer dans les chemins boueux, dans les vieux logis inconfortables des campagnes perdues. C'est le succès de cela au détriment du sobre, du simple, du solide.

Mais il est inutile de récriminer, ou d'admonester. Le mieux ne peut survenir que d'une éducation du goût, liée au niveau plus élevé de l'éducation générale.

« On est bête quand on est jeune ! » gémissent les vieillards de l'heure présente, après ceux d'hier, avant ceux de demain.

Observation sans doute éternelle, et combien vaine !

..

Voyons maintenant l'opinion des intéressés.

Voici une petite brochure de 1910, *Aux domestiques et servantes de ferme de la région du Centre*, publiée par un jeune militant syndicaliste Antoine Dumont ¹, et préfacée par un autre militant local, Jean Govignon, son aîné de quinze ans, homme réfléchi, intelligent, sympathique. J'extraits de la préface ces lignes essentielles :

1. Dumont est mort, en 1918, des suites d'une maladie contractée au front.

Pendant plus de vingt ans j'ai vécu la vie de domestique de ferme ; il m'a donc été facile d'en connaître tous les points douloureux, toutes les vicissitudes. Quoiqu'on dise que le domestique fait partie de la famille, qu'il n'est pas considéré comme inférieur, mais comme collaborateur et ami, je puis affirmer sans parti-pris qu'en réalité cette vie n'est rien moins qu'agréable.

D'abord, deux hommes dont l'un est le subordonné de l'autre ne peuvent être foncièrement amis. Il y a toujours supériorité, autorité chez l'un, dépendance, humiliation chez l'autre.

En principe, le domestique ne peut avoir d'individualité propre ; pour la bonne harmonie des rapports communs il doit aimer ce qu'aime son maître, haïr ce qu'il hait, croire ce qu'il croit.

D'autre part, comment un patron dans la force de l'âge, robuste et bien musclé, pourrait-il avoir conscience de la faiblesse de son valet, jeune encore et moins bien bâti ?

Comment le supposerait-il maladif, s'il jouit, lui, d'une excellente santé ?

Comment le croirait-il très fatigué dès le milieu du jour, si lui ne s'est employé qu'à des menus travaux le matin ?

Comment ne le jugerait-il pas bien et suffisamment nourri, alors qu'ils vivent à la même table et que lui s'estime satisfait ?

Comment, s'il le voit lire, ne le jugerait-il pas prétentieux et orgueilleux, s'il est lui, indifférent à toute chose intellectuelle ?

.....
 Quel poids formidable et énervant sur vous, toujours, que ce perpétuel regard du maître ! Au travail, à table, au repos, dans tous les actes journaliers de votre vie, vous vous demandez si vous agissez bien selon ses idées et ses goûts. Vous vous sentez observé, surveillé. Cela vous harcèle, vous obsède...

L'ouvrier agricole Govignon, peu habitué, certes, à manier la plume, en établissant simplement le bilan de ses impressions vécues, va beaucoup plus loin dans la vérité profonde que les sociologues professionnels qui voient du dehors.

Les rapports d'employeurs à employés, dans cette vie rurale qui les lie de façon complète, ne sont pas à considérer uniquement du côté économique ; ils sont aussi d'ordre physiologique et psychologique.

Il est bien certain que l'enfant, voué dès sa treizième année à gagner son pain chez les autres, en souffre plus ou moins, selon le degré de

robustesse de son tempérament, selon son adresse naturelle au travail, selon sa délicatesse d'âme. Et qu'il peut souffrir intensément si, doué d'une sensibilité aiguë, il tombe chez des gens primitifs, terre à terre et grossiers.

L'inverse, d'ailleurs, présente la même évidence. Dans la famille paysanne où la dignité de vie compte pour quelque chose, où l'on ne voudrait que de bons exemples pour les enfants, le valet trivial et sournois, aux instincts douteux, est une lourde gêne.

Ces nuances morales, trop ignorées des théoriciens, jouent en réalité un assez grand rôle dans les engagements. Les patrons recherchent les sujets d'élite par le caractère autant que par la valeur professionnelle. Les domestiques recherchent les bonnes maisons.

Double sélection qui, s'opérant dans la coulisse, modifie profondément l'aspect des anciennes « loues » — où ne se présentent plus guère que des débutants et les adultes les moins cotés — et crée aussi une grande diversité dans les prix.

Au demeurant, le chiffre de ceux qui s'offrent aux engagements à l'année va toujours décroissant.

Dans les familles de journaliers le nombre des enfants se limite de plus en plus, selon la loi commune. S'il ne comporte qu'un héritier unique, surtout une fille, on fait tout pour lui éviter le rude labeur et la promiscuité des fermes. C'est bien pis dans les familles des gens à leur compte, cultivateurs modestes, ouvriers d'industrie ou artisans des bourgs, qui croiraient déchoir en mettant leurs petits à « garder les cochons ».

C'est donc l'Assistance publique qui fournit à présent le plus grand nombre de recrues. Encore beaucoup de jeunes filles, parmi les plus intelligentes, sont-elles placées dans les petites villes. Mais les garçons débutent à peu près tous à la terre. A ce sujet, il est assez piquant de rappeler la grosse opposition des châtelains quand l'Assistance, il y a une trentaine d'années, s'avisait de placer des pupilles dans la région. Beaucoup de « messieurs » allèrent jusqu'à interdire à leurs métayers d'accueillir ces « parisiens ». De quelle source de main-d'œuvre utile seraient-ils maintenant privés, si leur geste eût empêché d'aboutir la tentative première !

Un grand nombre d'assistés, d'ailleurs, s'en vont ayant atteint l'âge

d'hommes. Car le rôle de domestique de ferme ne conduit à aucun avenir intéressant, sauf exceptions trop rares.

Rôle un peu méprisé, comme nous l'avons vu, même chez ceux du métier, et qui est travaillé présentement par des convulsions en sens contraires, assez anarchiques.

La brochure de Dumont avait pour mobile le groupement en syndicats des « valets et servantes ». Quelques groupes s'établirent en effet qui n'eurent qu'une existence éphémère sans aucune influence appréciable.

Les revendications envisagées portant sur la durée du travail, l'amélioration de la nourriture, la chambre personnelle, étaient certainement justes en principe, mais elles se heurtaient à bien des habitudes invétérées, à bien des difficultés pratiques.

Et cependant l'heure serait propice à une réglementation équitable, qui, limitant les devoirs et les droits des deux parties, mettrait un frein utile aux tendances actuelles. On peut regretter que l'Assistance publique, directement intéressée, ne s'y emploie pas davantage...

TRAVAIL SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

par L. HOULLEVIGUE
(Université de Marseille).

IV. — L'APPRENTISSAGE

La France, après une longue pratique de l'apprentissage, s'est désintéressée de cette question au moment même où le développement de la grande industrie lui donnait une importance capitale. Le cours du XIX^e siècle nous a présenté, toutefois, une série d'expériences tentées par l'État et par divers groupes sociaux ; leur résultat, médiocre et incomplet, prouve qu'une solution efficace peut être obtenue par l'institution de Chambres des Métiers, agissant sur place, en harmonie avec les conditions générales.

Voici les tristes pages qu'il faut bien écrire si l'on veut être juste et payer la joie de louer avec le devoir de critiquer ce qui, chez nous, mérite la critique. C'est un fait que, entre la porte de l'École primaire et celle de la Caserne, trop d'enfants de France sont livrés à la rue, mauvaise conseillère, ou employés à de vagues besognes, exploités trop souvent, alors que tout devrait être fait pour porter à son maximum leur valeur morale et leur aptitude technique. Pourtant notre pays n'avait qu'à se souvenir pour trouver dans son passé, du xiii^e au xviii^e siècle, la formation, en trois degrés successifs, de l'apprenti, du compagnon et du maître, le tour de France qui élargissait les idées et perfectionnait la technique, le chef-d'œuvre qui attestait la parfaite possession du métier. Toutes ces institutions, supprimées d'un trait de plume par l'édit de Turgot, en 1776, disparurent définitivement sous l'injonction de la loi du 2 mars 1791, qui abolissait toute association de citoyens quels qu'en fussent le but, la nature ou la rai-

son sociale. Et c'est ainsi qu'au début du XIX^e siècle, la grande industrie s'est trouvée, à ses débuts, en face d'un monde ouvrier désorganisé où elle a puisé la main-d'œuvre comme on prend du charbon dans une mine, sans autre souci que celui de s'enrichir.

Nous payons aujourd'hui cette imprévoyance ; nous sommes acculés aux revendications d'un prolétariat qui a plus d'appétit que de science et d'expérience, alors que d'autres pays, pour avoir mieux compris l'intérêt social, produisent davantage avec des ouvriers mieux traités et plus instruits.

Pour commencer, faisons notre bilan.

Chaque année, 315.000 garçons, de 13 ans en moyenne, sortent de nos écoles primaires. Sur cette masse, près de la moitié, soit 150.000, embrassera les professions agricoles ; 70.000 iront à l'industrie, 50.000 au commerce et aux transports, une vingtaine de mille aux professions décoratives (ameublement, vêtement, livre, bijouterie, etc.) ; le reste, soit 25.000, formera des fonctionnaires ou s'élèvera jusqu'aux professions « bourgeoises ». Je laisserai de côté cette dernière catégorie et je réserve pour une étude spéciale nos futurs agriculteurs, dont la formation professionnelle doit être traitée à part.

Sur notre lot de 70.000 jeunes garçons, candidats aux professions mécaniques et aux industries chimiques, sait-on combien reçoivent, au sortir de l'école primaire, un enseignement technique plus ou moins approprié ? 3.500, soit 5 %, dont un millier dans les écoles primaires supérieures, pour le recrutement des écoles d'Arts et Métiers, et 2.500 dans les écoles pratiques d'industrie ; 30 à 40.000 entrent directement dans les ateliers où ils apprennent le métier par la pratique ; le reste, soit une trentaine de mille, n'ayant rien appris au sortir de l'école primaire, ou même ayant tout oublié, ira grossir, au hasard des emplois journaliers, cette masse des irréguliers, des chemineaux où germent les maladies, les vices, les rancunes.

Suivons maintenant, à travers son destin, le stock de 50.000 jeunes garçons qui se destinent aux carrières commerciales, aux emplois de bureau, aux transports. Dès l'école, on les reconnaissait à leur application, à leur tenue plus correcte, et aussi à un certain dégoût instinctif du rude labeur qui rend les mains calleuses. Ces adolescents

ont souvent passé par l'école primaire supérieure ; les autres trouvent assez aisément le moyen de prolonger leurs études, tout en gagnant leur vie, par des cours du soir où ils apprennent le français, les langues étrangères, la comptabilité et les mathématiques usuelles. On estime que 15 à 20 % des adolescents de cette catégorie reçoivent un enseignement complémentaire qui, superposé à la pratique du métier, constitue un véritable apprentissage.

Quant aux professions décoratives, elles s'alimentent, elles aussi, dans une élite scolaire et sociale ; une mise plus soignée, des préoccupations d'art ou de mode, la fréquentation de milieux intellectuels y élèvent souvent l'artisan au niveau de l'artiste ; et d'ailleurs l'apprentissage y est largement assuré, surtout dans les grands centres, si bien que, sur ce point, l'avenir donne peu de soucis.

Comme on le voit, c'est vers les professions de la grande et de la petite industrie que doit se tendre notre plus grand effort, d'autant plus que c'est d'elles que dépend surtout notre relèvement économique. Il s'agit donc d'accroître le rendement de nos ouvriers en amendant leur valeur morale et leur condition sociale. Les salaires de l'ouvrier français, nous disent les statistiques, absorbent 32 % du produit fabriqué, tandis que la proportion s'abaisse à 28 % pour l'ouvrier allemand, à 26 % pour l'anglais, à 18 % pour l'américain, pourtant bien mieux payé que le nôtre. Ce dernier chiffre, surtout, est à méditer, car il montre ce qu'on peut obtenir en accroissant le rôle de la machine et la valeur technique de l'ouvrier ; dans la grande industrie modernisée, le manoeuvre, le tâcheron, l'homme qui utilise uniquement la force de ses bras, a disparu ; les matières sont transportées et ouvrées mécaniquement ; l'ouvrier n'est plus qu'un joint de chair et d'esprit entre deux machines successives ; il n'est plus payé au kilogrammètre, mais d'après l'effort cérébral dépensé. Plus encore que l'ouvrier d'usine, le serrurier, le forgeron, le menuisier, l'électricien sont à eux-mêmes leur propre ingénieur ; ils ont besoin, pour atteindre leur plein rendement, de connaître à fond la technique et les ressources du métier.

Or, le triste fait, c'est que la France ne forme plus d'apprentis ; le serrurier n'est plus qu'un poseur de serrures, le forgeron ne sait plus que ferrer les chevaux. Assurément, il ne faut pas songer à revenir en

arrière en leur demandant d'exécuter ces chefs-d'œuvre, aujourd'hui fabriqués à la grosse par les machines ; mais on voudrait que le forgeron, par exemple, connût quelque chose à la qualité des fers ou des aciers qu'il emploie, qu'il sût les éprouver par des essais sommaires, qu'il fût habile à les durcir ou à les assouplir par la trempe, qu'il connût l'emploi des machines modernes par lesquelles le travail devient plus facile et plus précis.

Toutes ces choses ne peuvent s'apprendre que dans un atelier-école, où les leçons se marient étroitement à la pratique ; et c'est précisément le but que l'on a visé, en créant dans quelques centres industriels des écoles pratiques d'industrie. Mais il s'en faut de beaucoup que le succès ait récompensé l'effort ; trop peu nombreuses, ces écoles ne pourraient, en aucun cas, suffire à la préparation technique de tous les corps de métiers et des diverses industries ; il semble bien, en outre, que le Ministère du Commerce, qui les dirige, se soit montré médiocre pédagogue ; les programmes complexes et mal équilibrés, l'enseignement technique trop vague et confié à un personnel peu compétent, n'ont donné en général que des résultats peu appréciés ; ainsi l'expérience condamne une fois de plus la doctrine de l'État-Providence et montre l'impossibilité d'établir, d'en haut, une règle assez souple pour se plier à la variété des professions et des habitudes régionales.

Les initiatives privées, de leur côté, ne se sont pas désintéressées de cette grave question ; les syndicats patronaux et ouvriers (ces derniers surtout, il faut le dire à leur honneur) n'ont pas tardé à reconnaître que la crise de l'apprentissage était aussi dangereuse pour l'industrie nationale que pour la classe ouvrière ; par leurs soins, des cours spéciaux, appropriés aux divers corps de métier, ont été ouverts en grand nombre, où la formation des apprentis est confiée à des ouvriers expérimentés et à des contremaîtres qui font preuve, à défaut d'une grande expérience pédagogique, d'un dévouement touchant ; pareillement, des patrons n'ont pas hésité à installer dans leurs usines des cours d'apprentissage, en dépit de difficultés dont la moindre n'a pas été la surveillance un peu tatillonne de l'Inspection du travail.

Partout, en somme, chez les employeurs comme chez les employés,

on constate la conscience claire des nécessités et la ferme volonté d'aboutir. L'expérience a prouvé que la régénération ne pouvait pas descendre d'en haut; elle ne peut que naître sur place, d'un effort adapté aux conditions locales, et soutenu par les intéressés; le rôle de l'État doit se borner à une contribution financière, à une attribution de locaux, et, pour certains cours, de personnel; il comporte aussi un droit de surveillance générale, exempt de toute ingérence tracassière, destiné uniquement à assurer l'emploi loyal des ressources et la qualité des résultats. Enfin, l'État a le devoir de proclamer l'obligation des études postsecondaires et professionnelles, en établissant les sanctions indispensables; tel est le but de propositions de loi, auxquelles les Chambres ont fait un accueil favorable, dues à MM. Viviani et Astier.

Le problème se précise. Puisque nous sommes convaincus que la réforme nécessaire doit naître sur place, nous avons le choix entre deux méthodes: ou bien attendre patiemment que les initiatives se soient groupées, ou bien grouper d'office ces initiatives en les mettant, sur l'heure, à pied d'œuvre; c'est ce dernier but que beaucoup de bons esprits cherchent à réaliser aujourd'hui en constituant des « Chambres de Métiers ».

En France même, l'institution n'est pas nouvelle; à Limoges, peu d'années avant la guerre, s'est constituée une Chambre des Métiers dont la première tâche consiste à créer des cours d'apprentissage et de perfectionnement pour les mécaniciens, les serruriers, les ébénistes, les charpentiers, les menuisiers, les tailleurs de pierre, ainsi que pour l'imprimerie, la cordonnerie, l'horticulture et l'industrie hôtelière. Le Conseil de perfectionnement comprend, outre trois délégués par corps de métier, vingt patrons et ouvriers nommés par la Chambre de Commerce; les programmes ont été rédigés sur place et les 200 apprentis qui suivent les cours reçoivent en fin d'année un diplôme d'apprentissage; déjà on a pu éprouver l'excellence des résultats obtenus et les patrons constatent chez leurs apprentis une sorte de discipline morale inconnue auparavant; ainsi, l'expérience est faite, la méthode est jugée et le succès assuré pourvu que nous fassions l'effort nécessaire.

D'ailleurs, nous sommes loin d'être des novateurs en matière d'en-

seignement technique ; nous pouvons aller chercher d'utiles leçons à l'étranger et surtout chez les Allemands, dont l'esprit méticuleux s'est appliqué, depuis longtemps, à mettre en valeur le capital humain. Dès 1869, la Confédération de l'Allemagne du Nord avait décrété le principe de l'obligation post-scolaire, et le Reich depuis sa fondation s'est efforcé sans relâche, mais avec une grande souplesse de moyens, de faire passer cette obligation dans la réalité. A 14 ans, au sortir de l'école primaire, et jusqu'à 18 ans, l'enfant qui a fait choix d'une carrière commerciale ou industrielle doit passer 4 à 9 heures par semaine dans une *Gewerbliche Vorbildungsschule* ou dans une *Technische Vorbildungsschule* ; son patron devra lui accorder les heures de liberté nécessaires, y compris deux matinées payées par semaine. Quant à ceux qui n'ont choisi aucun métier, ils doivent suivre, pendant deux années, à raison de 3 heures par semaine, l'*Allgemeine Vorbildungsschule* où ils apprendront, outre leurs devoirs envers Dieu et le Kaiser, à écrire une lettre et à dresser un compte.

Enfin, pour assurer le fonctionnement de cet organisme post-scolaire, l'Allemagne avait institué, dans soixante-douze centres industriels et commerciaux, des Chambres de Métiers dont les membres, élus mi-partie par les ouvriers et par les corporations, avaient pour première mission de surveiller et de réglementer l'apprentissage, d'établir des examens de capacité, d'assurer la fréquentation des cours au moyen d'amendes pouvant s'élever jusqu'à 20 marks. Plusieurs de ces Chambres de Métiers ont créé de véritables musées industriels où les intéressés peuvent relever des dessins ou des modèles. Elles délibèrent, en outre, sur toutes les questions d'ordre professionnel, elles administrent leur propre budget, et leur prospérité leur a souvent permis de s'installer dans de véritables palais ; c'est ainsi que l'hôtel de la Chambre des Métiers de Metz a coûté 600.000 marks, sans compter le terrain ; il contient un restaurant, une salle de billard, une salle de fêtes et d'expositions. La chambre de Strasbourg fonctionne dans des conditions analogues.

Souhaitons que cette leçon de choses nous détermine à une action prompte et énergique ; la France n'a les moyens de gâcher ni une heure, ni un homme.

VIE POLITIQUE DE LA NATION

par GEORGES GUY-GRAND.

France et Angleterre.

Nécessité d'explications sincères et loyales entre amis. Difficulté de se comprendre : au sein d'un même pays entre classes différentes, à plus forte raison entre deux peuples de situation et d'histoire diverses. — La question des garanties : l'armée et la flotte. — Qu'il ne faut pas toujours nous voir à travers Louis XIV et Napoléon.

Les malentendus diplomatiques entre la France et l'Angleterre, auxquels faisait allusion notre dernière chronique, ont grossi, ont éclaté au grand jour à propos de l'entrée, en violation du traité, de la Reichswehr allemande dans le bassin de la Ruhr, se sont apaisés. Des explications aux Parlements ont officiellement clos l'incident. Revenons-y cependant, non pour en tirer des conclusions politiques, mais pour insister sur ce qui était plus profond que ces malentendus, les différends idéologiques qui les nourrissaient. Ils sont la source d'une mésintelligence qui peut persister. Il importe de s'en expliquer.

L'Angleterre et la France sont toutes deux des démocraties. L'éti-quette politique n'y fait rien ; chacun sait bien qu'on a un sentiment plus ancien et parfois plus effectif de la liberté dans la « monarchie » anglaise que dans la « république » française, et que le roi là-bas a constitutionnellement moins de pouvoirs qu'ici notre président. Le régime parlementaire y fonctionne pareillement ; il y a subi les mêmes transformations, qui ont singulièrement élargi le régime primitif de l'opposition de deux grands partis. Le socialisme et le syndicalisme y font des progrès parallèles, plus accentués même en Angleterre parce que la Grande-Bretagne est plus fortement industrialisée que la

France. Les mêmes facteurs sociologiques travaillent les deux peuples, comme ils travaillent, insensiblement ou brusquement, à transformer les traits généraux de la civilisation occidentale.

Mais si ces traits communs peuvent partout être observés, ils se reflètent dans chaque pays avec des caractères propres, ils épousent les particularités géographiques ou historiques qui leur donnent des teintes spéciales. Ces particularismes sont parfois si accentués qu'ils voilent les principes identiques. Des incompréhensions redoutables suffisent à opposer — nous le voyons en France — les citadins et les ruraux, simplement parce que les uns et les autres ne sont pas façonnés par les mêmes modes de vie. A plus forte raison en sera-t-il de la même de deux peuples qui, malgré la fusion passagère et locale de la guerre, se connaissent et se fréquentent peu. Et le poids du passé pèse lourdement sur le présent. Réfléchissons-y : à la base des difficultés qui viennent de s'aplanir, nous allons voir renaître ces fantômes tenaces.

Voici notre pays. C'est l'extrémité d'un continent. Quelque avenir que lui réserve l'étendue de ses côtes il est soudé à la terre ferme, il doit se prémunir contre les dangers qui viennent de l'Est, ses garanties sont continentales. Garanties insuffisantes, certainement, et qu'il faut viser à remplacer par les garanties beaucoup plus générales, solides et juridiques, de la Société des Nations. Mais celles-ci n'existent pas encore, ce n'est pas uniquement notre faute ; nous devons en attendant prendre garde à des possibilités d'agression qui ne sont pas non plus entièrement chimériques : l'expérience vient de montrer que le militarisme n'est pas encore mort en Allemagne. Comment nous garder, sinon par un appareil militaire et des sûretés territoriales ? Et comment nous faire respecter, si nous ne parlons pas fermement ?

Mais ici les choses se gâtent. Car dès qu'on parle net en France, et qu'on fait avancer les soldats, on est immédiatement soupçonné de militarisme ou d'impérialisme. Pourquoi ces soupçons ? C'est que nous supportons le poids de notre histoire. Nous avons un passé inquiétant, qui pourrait justifier toutes les craintes : Louis XIV, Napoléon, noms peu rassurants pour la paix de l'Europe. Ils continuent, après des siècles ou des années, à peser sur l'idée qu'on se fait de nous dans le monde ; si bien que lorsqu'on prend une simple mesure d'énergie, on est tout aussitôt accusé de vouloir reprendre la tradition du Roi-

Soleil ou chausser les bottes du vainqueur d'Austerlitz. Beaucoup de libéraux anglais ou américains ne nous voient qu'à travers ce prisme. Des Français même les y engagent. Et voilà comment, de bonne foi, ils peuvent nous prêter les plus noirs desseins.

Ajoutons que les conditions où se forme leur pensée ne sont pas propres à les détromper. L'Angleterre est une île, ses sûretés sont maritimes. Quel sentiment vif elle éprouve — très légitimement, et les radicaux aussi bien que les unionistes — des conditions de sécurité de son empire, nous l'avons vu pendant la guerre, nous le voyons depuis la paix. Elle a aboli le service obligatoire consenti sous l'étreinte du danger, mais sa flotte est plus puissante que jamais : il ne vient pas à l'esprit d'un Anglais de qualifier de « militarisme » le soin jaloux avec lequel il veille sur elle. Quant à l'Amérique elle est lointaine, et de nouveau repliée sur la doctrine de Monroe ; elle ne paraît pas vouloir pousser plus loin son expérience des choses d'Europe. Nous avons maintenant des termes exacts de comparaison : un Français n'est pas plus « militariste » parce qu'il ne veut pas désarmer — seul — son armée, qu'un Anglais ou un Américain quand il ne veut pas qu'on touche à sa flotte. Et il faut travailler au désarmement, mais au désarmement général, et des équipages aussi bien que des régiments.

Liquidons aussi, une bonne fois, cette question de notre passé. C'est entendu, nous sommes le pays de Louis XIV et de Napoléon. Mais nous sommes aussi le pays de la Révolution, de celle qu'on appelle la « grande », de la Révolution avec un grand R. Cela compte dans la balance. Etsi l'on soupçonne aussi la Révolution d'impérialisme — elle y a prêté flanc, sur la fin — que l'on considère plus simplement ce qu'est devenu notre pays sous la troisième République. Un demi-siècle d'institutions démocratiques, où il n'y eut pas d'autre expansion que coloniale, a bien calmé nos ardeurs guerrières ; chacun sait qu'en 1914, si l'on avait pu soupçonner notre peuple et notre gouvernement de militarisme, ils n'eussent pas trouvé les concours qui se sont offerts spontanément. Prendre nos qualités guerrières, quand nous les déployons avec vigueur dans une lutte défensive, pour une volonté d'agression, est un sophisme aussi caractérisé que celui qui consiste à présenter de légitimes garanties comme une volonté de conquête. Une stricte discipline de l'intelligence doit éviter ces confusions.

D'ailleurs, n'hésitons pas à dire toute notre pensée. Cette transformation pacifique de la sensibilité française, qui s'est produite en un demi-siècle de démocratie, nous n'en avons pas le monopole ; il n'y a aucune raison pour qu'elle ne se produise pas en Allemagne comme elle s'est produite en France. Les mêmes causes produisent les mêmes effets, cela est vrai de la politique expérimentale comme de la physique. L'Allemagne a, dès maintenant, de par ses institutions démocratiques, les *moyens* de se transformer. Elle peut se pénétrer du sens, qui lui manque encore, de la liberté politique. Mais cela ne se fera pas en un jour, il faut laisser aux institutions le temps de produire leurs effets. La transformation sera d'autant plus difficile que l'Allemagne reste un *Reich* unifié, un corps politique de volume et de densité plus grands que la France, et beaucoup plus pénétré de prussianisme que nous ne l'avons été d'impérialisme. Ce sont encore là de simples faits sociologiques, dont il est indispensable de tenir compte, si l'on veut prévoir. Une double erreur est à éviter : celle qui nie *a priori* la possibilité de transformation de l'Allemagne, et celle qui s' imagine que cette transformation est déjà opérée. La première est l'erreur nationaliste ; si elle n'est pas étrangère, en France, à quelques diplomates ou politiques, elle trouve chez la plupart des hommes d'État et dans la masse de la population peu d'audience. L'autre est l'erreur de certains socialistes de chez nous, et aussi, vraisemblablement, de certains libéraux ou radicaux anglo-saxons. Toutes deux peuvent conduire à des conséquences déplorables.

Il y aurait à dire encore sur les oppositions philosophiques, sur les façons différentes de comprendre la démocratie, qui sont peut-être le fond du débat ; mais ceci exigerait des développements qui ne peuvent trouver place dans cette chronique. Disons seulement que bien des paroles aigres seraient évitées si, entre continentaux pacifiés par cinquante ans de république et insulaires aux regards tournés vers la mer, on faisait effort de part et d'autre pour entrer dans des points de vue naturellement divergents.

Figures de Marins français inconnus,

par

CH. DE LA RONCIÈRE,
Historien de la marine française.

L'ÉPOPÉE D'UN FLIBUSTIER DE L'ARCHIPEL

GABRIEL D'ABOS DE THÉMÉRICOURT

I

Deux archéologues français qui parcouraient en 1669 et en 1675 les pays chers à l'Hellénisme, Guillet de La Guilletière et Jacob Spon, furent consternés du contraste lamentable qu'offrait avec les splendeurs passées la détresse d'une région asservie aux Turcs. Aux lieux mêmes où les Athéniens avaient vaincu la flotte immense de Xerxès, régnait une panique folle à la moindre apparition d'une voile suspecte. La nuit, dès que les chiens aboyaient, les habitants des côtes « pliaient bagage » pour s'enfuir, en poussant leurs troupeaux, au fond de « cavernes secrètes ». Et les pages navrées de nos archéologues rappellent celles de Thucydide sur la piraterie avant Minos.

A Phalère, qui fut le port d'Athènes « auparavant que Thémistocle se fust avisé de fortifier le port du Pyrée, il n'y avoit

plus que deux ou trois méchantes cabanes désertes et ruinées par les armateurs chrétiens. Pour tous habitans du Pyrée, deux misérables Grecs estoient les concierges du *pyrgo* », une de ces Tours de feu où s'allumait la nuit un bûcher de signal à l'approche des corsaires. « Deux cents malheureuses cabanes étoient les misérables restes du royaume d'Ajax. » Éleusis, aux mystères fameux où l'on accourait de toute la Grèce, était un lieu désert. A Salamine, les caloyers tremblaient de frayeur, et les Turcs d'Égine « n'osoient chasser, de peur d'être eux-mêmes chassés par nos corsaires ». Les insulaires musulmans de Miconos avaient déserté leurs demeures, et le Cadi de Milo son poste. Les habitans de Léros, aux confins de la côte asiatique, avaient « abandonné le domicile de leur isle », terrorisés par « le fléau des mers » pour avoir refusé à Théméricourt deux cents quintaux de biscuit. Instruite par l'exemple, Mégare s'était résignée à un tribut annuel de deux cents mesures de froment qu'elle versait au « principal des coureurs de l'Archipel, Crevillier ». Et le piquant est que le médiateur avait été notre consul d'Athènes, tandis que « les misérables Grecs de l'Archipel envoyaient jusqu'à Rome demander au pape des sauvegardes pour se mettre à couvert de nos armateurs ».

C'est que les plus redoutables « coureurs de l'Archipel » étaient des Français, comme l'étaient aussi les flibustiers des Antilles. Mais autant le roman et l'histoire ont popularisé ceux-ci, autant le silence a plané sur les exploits, plus fabuleux encore, de ceux-là. Et pourtant, livrer bataille avec un seul vaisseau à la flotte tout entière du capoudan-pacha, se battre un contre cent et remporter la victoire, n'était-ce point assez pour passer à la postérité? Et point d'autre repos pour ces vagabonds de la mer qu'une éphémère relâche aux Cyclades quand les tempêtes hivernales forçaient les galères ottomanes à rester tapies dans un port. Point de lieu d'asile; aucune base d'opérations; il faut monter la garde pendant qu'on carène le navire à Nio; il faut se four-

nir de poudre en contrebande à Milo; il faut emprunter aux prises de guerre agrès et voiles de rechange.

Avec des moyens de fortune aussi précieuses, nos corsaires étaient devenus les maîtres des mers du Levant. Georges-Marie Vitali « s'estoit rendu tributaires la plupart des peuples qui habitent les costes de la Macédoine, Trace, Thessalie, Béotie, Morée, Nègrepont, Mételin, ce que les Vénitiens ny aucun autre potentat chrestien n'avoit jamais peu faire ». Le chevalier de Théméricourt, la terreur des Turcs, devait le surpasser encore. Mais ces héros ont-ils rencontré, comme les flibustiers des Antilles, un Oexmelin pour claironner en toutes les langues leurs exploits? Non. A part quelques allusions dans des récits de voyage, vous ne trouverez rien sur « la prodigieuse quantité d'armemens avec lesquels nos François pilloient les sujets du Grand Seigneur sous les bannières de Malte, de Savoye, d'Espagne, de Gènes, de Livourne et de Venise ». Car ces fils de France, pour courir sus aux Turcs sans enfreindre les capitulations, dépouillaient leur nationalité : « on les appelait en Provence des *Levanti* ».

Dans le grand drame qui mit aux prises pendant vingt-cinq ans la Chrétienté et l'Islam, l'appoint de ces héros obscurs maintint un équilibre naval dont la rupture eût amené la chute de Candie. La flotte de Venise n'eût pu suffire à contrebalancer les nombreuses galères agiles du capoudan-pacha renforcées des vaisseaux d'Alger, de Tunis et de Tripoli, si les *Levanti* n'étaient intervenus à leur tour, et avec quel brio!

Les Turcs en avaient depuis longtemps éprouvé la valeur, depuis que Beaulieu-Persac, avec le seul vaisseau de ligne que possédât Henri IV, avait détruit sous la Goulette vingt-trois bâtimens de guerre, 538 bouches à feu; depuis que Simon de Saint-Jean, en 1610, et le viking normand Jacques Pierre, en 1616, inaugurant pour leurs escadrilles la formation triangulaire préconisée de nos jours par l'amiral Fournier, avaient pénétré

comme des coins dans la flotte du capoudan-pacha et l'avaient écharpée¹. A cette glorieuse tradition, la Guerre de Candie allait ajouter un nouveau chapitre, qui fut écrit en cachette, par un de ces vagabonds de la mer et de la gloire, dans le baigne de Tripoli, par un chirurgien de marine provençal qui a voulu garder la modestie de l'anonymat.

Ce chapitre est resté inédit. Il verra quelque jour la lumière. Qu'il me soit permis d'en détacher les extraordinaires aventures d'un jeune homme qu'un Allemand enthousiaste qualifiait « l'un des plus grands capitaines qu'on eût vu depuis longtemps, l'un des plus fermes appuis de la Chrétienté ».

Le chevalier Gabriel d'Abos de Théméricourt n'avait pas vingt ans, qu'il avait conquis la renommée. D'une vieille famille de l'Ile-de-France originaire du Béarn, il était de cette race de mousquetaires qui étonnaient le monde par leur intrépidité. De ses oncles paternels, l'un, Achin, s'était signalé à la tête de la cavalerie portugaise dans la guerre contre l'Espagne; l'autre, François-Maximilien d'Abos de Binanville, commandeur de Malte, était réputé par la hardiesse de ses armements en course contre les Turcs. Gabriel devait faire mieux. Ce jeune homme « de petite taille, au visage long, aux cheveux blonds obscurs et aux yeux bleus », terrorisa les Turcs. Ils tremblaient au seul aspect du capitain *Bonnavoja*; ainsi déformaient-ils le nom de Binanville sous lequel il était connu aussi, et qui était celui de son oncle.

En mai 1665, — il avait dix-huit ans, — Gabriel culbutait dans le canal de Samos les vingt-deux vaisseaux et caïques de la caravane d'Égypte, et avec quels faibles moyens! Une frégate de 22 canons, soutenue par les 40 canons du *Jardin de Hollande* que montait le chevalier Jacques de Foville d'Escreainville. Ce n'était que le prélude d'une « aventure de romant ».

Gabriel de Théméricourt et son frère Maximilien-François

1. Je renvoie, pour le détail et pour les références, aux tomes IV et V de mon *Histoire de la Marine française* (Paris, Plon). Le dernier vient de paraître.

radoubaient, en mai 1668, leur escadrille dans l'île de Nio. Leurs frégates de 24 et 22 canons, qu'escortaient deux navires légers, montraient carène au fond de la rade, leurs mâts abattus et leurs vivres mis à terre dans des baraquements, quand une vigie postée dans la montagne signala l'approche de cinquante-quatre galères. C'était toute la flotte ottomane qui amenait de nombreux renforts pour le siège de Candie. L'attaque se dessina le 2 mai. Une colonne de débarquement de trois mille janissaires marchait sur nos baraquements, tandis que « le Tigre », le capou-dan-pacha Kaplan gouvernait sur l'entrée du port.

Gabriel arrête à la hâte son dispositif de combat. Avec les navires légers, armés de 12 et de 5 pièces, le Marseillais Brémont et le comte de Verrüe prendront d'enfilade la colonne de débarquement : les deux frégates des Théméricourt barreront, d'un câble jeté de l'une à l'autre, l'entrée du goulet. Kaplan lance sur elles, pour forcer le passage, seize galères, puis dix autres. Un feu roulant brise net la double attaque ; trente-deux hommes ont été emportés par une seule de nos salves à bord de la capitane ; et la belle veste de zibeline du capou-dan, insigne de son grade, a été mise en lambeaux. Une dernière charge échoue. Verrüe est venu s'aligner aux côtés des deux frères qui n'ont pas tiré moins de 3.050 coups de canon et qui tiennent la victoire. Cinq cents hommes, quatre capitaines, trois galères hors de jeu sont pour les Turcs une perte si lourde qu'ils abandonnent honteusement la partie. Ils ne nous ont pas tué plus de vingt-quatre hommes et n'ont réussi qu'à brûler nos baraquements. « Le Tigre » fuit vers l'Argentière, — aujourd'hui Kimolo, — d'où ses adversaires le débusquent le 6 mai ; le triple fanal étincelant de dorure, « la hotte dorée » du poste de vigie, qui marque le commandement suprême, s'éclipsent devant les drapeaux hétéroclites de quelques corsaires. Car ceux-ci en avaient tout un assortiment qui faisait partie de leurs ruses de guerre.

En avril 1669, comme l'archéologue Guillet de La Guilletière

doublait le cap Passaro, l'apparition d'une frégate sous pavillon barbaresque « coupé en flâme, my-party de gueules et d'azur au croissant descendant », donna l'alarme au navire génois qui le portait. Déjà l'on courait aux sabords, quand le pavillon barbaresque s'abattit ; il fit place aux couleurs anglaises, rouges au franc-quartier blanc avec une croix rouge, — puis aux cinq écussons d'azur, péris en croix et chargés de trente besants, du Portugal, — au Saint-Blaise sur fond blanc de la république de Raguse, — à la croix rouge de Gènes et à la croix blanche sur fond bleu de Savoie, — aux trois tours blanches de Hambourg et aux clefs en sautoir du patrimoine de Saint-Pierre, — au drapeau blanc de la France et au drapeau tricolore de la Hollande, — au croissant montant sur fond rouge d'Alger et au lion d'or sur fond blanc de Venise. La fantasmagorie ne s'arrêta point là : le corsaire hissa le pavillon carré au grand mât, à la misaine, à l'artimon, « s'érigeant » successivement en vaisseau amiral, vice-amiral et contre-amiral ; puis « il mit la flamme au grand mats comme fait le major de la flotte ; et un moment après, il parut en chef d'escadre, portant la cornette au grand mats ».

Le navire de notre archéologue s'en tira à bon compte par un salut de toute son artillerie. Le corsaire était un « armateur chrétien. Peut-estre le connoissez-vous, ajoute Guillet de La Guilletière. Je vous le nommeray une autre fois. Il fait trembler les costes de Turquie » ; — à ce trait caractéristique, vous avez reconnu le chevalier de Théméricourt, — « tout son monde estoit yvre : c'estoit le troisième jour d'une grande réjouissance qu'ils continuoient pour deux prises considérables faites sur les Turcs ». Une autre allait suivre.

L'archéologue, en approchant de la Grèce, entendit au large du cap Matapan une furieuse canonnade. Le corsaire en goguette était aux prises avec un vaisseau ture chargé de trois cents janissaires qui venaient de Morée au siège de Candie. Ce long siège, développant l'esprit d'invention et l'art de la guerre, avait mis

en usage beaucoup d'engins tout modernes et jusqu'aux fusées éclairantes ou « balles lumineuses » qu'on tirait la nuit. Théméricourt avait à bord des *bosses*, grosses « bouteilles d'un verre fort mince, de figure carrée, capable de tenir six livres de poudre, où l'on mettoit le feu par quatre bouts de mèche ». Il les lança au milieu des Janissaires qui se pressaient en foule sur le pont. « L'effet fut effroyable. Ce funeste orage brûla ou estropia les plus braves des Janissaires. Ne sachant qu'opposer à cette horrible gresle, les survivants s'assirent à la fin l'un près de l'autre, les bras croisés et penchant la teste comme des gens qui ne pouvoient faire autre chose que se soumettre à leur destinée. » Ils étaient captifs. A un compagnon de l'archéologue français qui s'apitoyait sur eux, un officier répondit durement, « en le regardant d'un œil hagard, en un mot d'un œil de corsaire : — Je prie Dieu que tu puisses passer seulement trois ou quatre mois par les mains d'un comite d'Alger. Nous verrons quelle sera ta tendresse pour ces chiens-là ».

Au moment où Candie, après une héroïque défense qui dure depuis vingt-cinq ans, est à la veille de succomber, les Théméricourt rallient tous les corsaires du Levant, Français, Corses, Grecs du Maïna, Maronites de Beyrouth, et se jettent sur les flottes turques. En juin 1669, ils rencontrent dans les eaux de Rhodes la caravane d'Égypte où sept sultanes gigantesques ont un armement de 60 à 70 pièces. Maximilien de Théméricourt enlève l'amiral à l'abordage ; le vice-amiral, étreint par le frère servant Marion que renforce le capitaine marseillais Daniel, se fait sauter, et la frégate de Marion le suit dans l'abîme. Gabriel de Théméricourt a enchevêtré son beaupré dans la poupe du contre-amiral turc qui parvient à le maintenir à distance sous de meurtrières bordées. Tout le reste de la caravane est en fuite.

Une dernière fois, Théméricourt tiendra tête au capoudan-pacha et à l'amiral tripolitain. En mai 1671, dans les eaux d'Égine, les quarante galères de Kaplan, par escadres de huit,

lui donnent l'assaut. Gabriel de Théméricourt a ses vieux routiers Crevillier, Daniel et deux autres; mais il n'a plus son frère, tué deux ans auparavant dans une furieuse rencontre contre deux sultanes qui se hâtaient vers Alexandrie. Malgré l'absence de son *alter ego*, sept heures durant, sa petite phalange tient ferme; et c'est « le Tigre » qui, une fois de plus, doit reculer.

L'amiral tripolitain Haly fut encore plus couard. Gabriel de Théméricourt voguait pourtant solitaire le 6 octobre 1672 au large de Malte, quand il fut rencontré par cinq vaisseaux de Tripoli. Mais il a été reconnu, et personne n'ose risquer l'abordage. Sommé d'y aller, le vice-amiral Bayran, un renégat provençal appelé jadis Aube, dont tous apprécient la valeur, répond astucieusement à l'amiral Haly : « Mon vaisseau est le plus peçant de l'escadre : remorque-moy, et lors tu verras ce que je feray. — Tous saignèrent du nez » à l'idée d'un abordage. Théméricourt poursuivait paisiblement sa route, en tirant de ses grosses pièces d'arrière, quand la poupe ébranlée par les coups se disjoignit. La tempête acheva l'œuvre de destruction. Et le 28 octobre, le héros qui n'avait jamais connu la défaite, fut vaincu par les éléments. Il sombra sur la côte d'Afrique, à quelques milles de Tripoli, où des spahis l'amenèrent.

Expédié au sultan comme un trophée insigne, le chevalier de Théméricourt comparut à Andrinople devant Mahomet IV; et jamais l'on ne vit chez un captif « tant de majesté dans un tel abaissement ». Par une fenêtre de sa geôle, le sultan l'interrogeait :

— « C'est toi qui as combattu cinq de mes gros vaisseaux de Tripoli ?

— Moi-même.

— De quel pays es-tu ?

— Français.

— Tu es donc déserteur, car il y a une paix solennelle entre moi et le roi de France ?

— Je suis Français, mais chevalier de Malte, profession qui m'oblige à exposer ma vie contre tous les ennemis du nom chrétien. »

Mahomet voudrait le gagner à sa foi. Il lui offre le commandement de sa flotte et la main d'une princesse du sang : au prisonnier de choisir : « l'alcoran ou la mort ! » La mort ? Ce cœur intrépide l'a toujours méprisée. Le sultan pourtant accepterait une rançon, si son interprète, le Grec Panaiotti, n'attisait sa haine pour satisfaire une vengeance. De cœur sensible, ayant eu d'une Grecque de Pathmos une fillette, Théméricourt avait aussi compati aux malheurs d'une belle esclave polonaise que possédait l'interprète dans l'île de Miconos, et il l'avait rendue à la liberté. Il paya de sa vie cet acte de générosité.

Sur un signe du sultan, le bourreau décapita le héros. A la porte du sérail, son corps resta toute une semaine exposé sous cette inscription glorieuse : « Le Fléau des mers est mort ». Puis on jeta ses restes dans la Maritza. Des Français avaient recueilli comme des reliques son rosaire, son scapulaire et des rubans teints de son sang.

« Le Fléau des mers était mort ». Ses compagnons d'armes demeuraient. Benoît Crevillier, « le principal des coureurs de l'Archipel », vengea son chef. Il se joignit, avec les corsaires français Daniel, Honorat, Allègre, Posseu, Verdellin, au général des galères de Malte, Alphonse de Lorraine, comte d'Harcourt. Et montant à l'assaut de l'amiral de la caravane d'Égypte, il contribua puissamment à la victoire navale de Rhodes, le 31 mai 1673, qui coûta aux Turcs quatre vaisseaux.

Le 15 septembre suivant, Crevillier débarquait deux cents hommes et deux pièces de canon pour appuyer une colonne de Maïnottes qui marchait sur la forteresse turque de Chielefâ. Les descendants des Spartiates avaient requis son aide pour se libérer de servitude. Mais inhabile à conduire la guerre de siège, il échoua. Les montagnards indomptés ne voulurent point se plier

au joug de l'islam. Deux ans plus tard, ils s'expatrièrent à bord d'une frégate française, — sans doute celle de Crevillier, — pour fonder en Corse la colonie grecque de Cargèse.

L'épopée des corsaires de l'Archipel touchait à sa fin. Crevillier sauta avec son vaisseau et trois cents hommes, son nocher, vexé d'une réprimande, ayant mis le feu aux poudres. Le chevalier marseillais Daniel et son neveu Jean Daniel, avec une simple frégate de 24 canoës et une barque de 4, livrèrent bataille, le 20 avril 1675, à une escadre tripolitaine qui s'en rendit maître. Aux derniers corsaires qui battaient pavillon de Malte, au chevalier d'Arques, aux frères servants Auger, Marcenay, ... le Grand maître de l'Ordre, ému des doléances des Grecs, commanda de désarmer. Seuls restèrent en ligne les *Levanti* français et corses qui arboraient la bannière de Venise. Deux voyageurs de la fin du siècle de Louis XIV, Master Robert et Paul Lucas, furent des leurs. Tous deux gardèrent de cette vie d'aventures un médiocre souvenir.

C'est qu'il eût fallu, pour en relever l'intérêt, la noblesse d'une belle cause à défendre. Il eût fallu ce souffle d'héroïsme qui faisait des Théméricourt, des Vitali, des Hocquincourt les champions de la Chrétienté, en reculant l'agonie des défenseurs de Candie. Il eût fallu une nouvelle croisade contre les Turcs, où les *Levanti* de France et de Corse auraient servi d'éclaireurs ou d'enfants perdus à la flotte française. « Si Votre Majesté entroit en guerre avec le Grand Seigneur, écrivait le chevalier d'Arvieux, elle se mettroit en possession de toutes les isles de l'Archipel en moins d'un mois. Ces peuples seroient ravis d'avoir Vostre Majesté pour Souverain. Douze coups de canon peuvent mettre par terre le chasteau de Smyrne, et l'épouvante se répandroit bien-tôt dans toute l'Asie. Le moment est favorable pour exiger des Turcs tout ce qui conviendra à votre gloire. » C'était l'instant où l'Orient tremblait devant Théméricourt. Que fût-il advenu si le souverain que les Barbaresques appelaient le

Grand Français, s'était substitué à de simples flibustiers. La Croisade contre l'islam? Louis XIV y songea. Mais ce ne fut qu'un songe. L'épopée des vagabonds de la gloire dans les mers de l'Orient était à jamais close.

POUR CONNAITRE
L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

par HENRI HAUSER
(Université de Paris).

Quoique le protestantisme ait été en France, depuis le milieu du xvi^e siècle, la religion d'une minorité — à certains moments d'une très petite minorité — il a exercé sur la formation de la conscience française et sur l'activité nationale une influence si considérable que ne pas connaître le protestantisme français serait ignorer une part importante de l'histoire de la France.

I. *Les origines : de François I^{er} à l'Édit de Nantes.*

On renverra d'abord à quelques œuvres essentielles : les deux tomes de l'*Histoire* de Michelet sur *la Réforme* et les *Guerres de religion*, les tomes V (Lemonnier) et VI (Mariéjol) de l'*Histoire de France* de Lavissee. Pour la connaissance du personnel du protestantisme français, on consultera *la France protestante*, dictionnaire dû primitivement aux frères Haag et repris (malheureusement pas plus loin que la lettre G) de 1877 à 1888 sous la direction de Henri Bordier.

A. *Des caractères propres de la Réforme française.*

1. *Propos du quatrième centenaire de la Réforme.* Numéro spécial de la *Revue de Métaphysique et de morale*, dû à la collabora-

tion d'une douzaine d'auteurs, français, suisses, anglo-saxons (oct.-déc. 1918). Idée nette de l'opposition entre la Réformation allemande qui s'oriente très vite, avec Luther, vers une religion d'État, une religion de princes (par réaction contre les hardiesses intellectuelles et sociales, guerre des paysans, anabaptisme)— et la Réforme française, plus libre, plus naïve, plus diverse, plus directement influencée par l'humanisme, en quoi surtout elle se rapproche d'un autre mouvement réformé de langue allemande, celui de Zwingli. A cette Réforme, qui au début, n'allait pas jusqu'au schisme et rêvait d'épurer la doctrine et les mœurs sans sortir de l'Église (comparer à l'anglicanisme, qui fut un schisme presque sans réforme), le Picard Jean Calvin imprime le caractère de logique inflexible qui est la marque et le besoin de l'esprit français. Il fait taire les appels à la liberté de conscience (voyez l'article de Ferdinand BUISSON, repris de son beau livre sur *Sébastien Castellion*); il installe dans toute sa rigueur, au centre de la doctrine réformée, le dogme de la prédestination; il fait de Genève une théocratie biblique et une « école de martyrs ». Mais, par la force des choses, par son organisation ecclésiastique même, par sa lutte contre les puissances, le calvinisme porte en soi les germes de la liberté politique. Écosse, Provinces-Unies, Révolution d'Angleterre, société puritaine d'Amérique, révolte des *insurgents*, tout cela vient de Genève. Les idées, calvinistes d'origine, des déclarations américaines se rencontrent avec celles du Genevois Rousseau dans la *Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen*.

Ce volume établit donc le bilan de ce que le monde moderne doit à la première Réforme française et à Calvin. Il tendrait presque à nous faire voir dans la grande guerre dont nous sortons une lutte entre deux formes historiques du protestantisme, l'une française et anglo-saxonne, l'autre allemande.

B. *L'humanisme et la Préréforme.*

2. Lire le gros livre d'A. RENAUDET, *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie, 1496-1517* (H. Champion, 1916, in-8° de XLVIII - 733 p.). On y verra comment, dans le monde des érudits, se prépare la protestation contre la corruption de l'Église et s'élabore la doctrine de la justification par la foi seule. La figure la plus intéressante est celle du très doux Lefèvre d'Étaples, dont la modeste et timide sagesse a séduit Rabelais.

3. Consulter, sur ce mouvement d'idées, la précieuse *Revue du seizième siècle* (ancienne *Revue des études rabelaisiennes*) publiée sous la direction de M. Abel LEFRANC. M. Lefranc et son groupe ont : 1° renouvelé l'exégèse de Rabelais et notamment montré à quel point le grand écrivain est plongé dans les courants intellectuels et moraux du temps ; 2° mis en pleine lumière l'une des plus exquises personnalités de cette Réforme française commençante, incertaine encore et comme effrayée d'elle-même : à savoir la sœur du roi François I^{er}, Marguerite d'Angoulême.

C. *Les causes économiques et sociales de la Réforme française ; les classes sociales et la Réforme.*

4. Voyez H. HAUSER, *Études sur la Réforme française* (A. Picard, 1905, in-12, xiv-308 p.). Sauf dans le Sud-Ouest et quelques régions isolées, les paysans, à l'inverse de ce qui se passa dans la Haute-Allemagne, ont été peu atteints par la prédication réformée. Au contraire, c'est parmi les artisans que la première Réforme recrute ses propagandistes et ses martyrs. Après les clercs (prêtres séculiers et moines), qui ont donné la direction intellectuelle, c'est la classe qui fournit ses effectifs à la nouvelle Église. C'est seulement un peu avant et tout de suite après la

mort de Henri II (1559) que se produira « le grand tournant » historique : la Réforme, cléricale et populaire en ses origines, deviendra une religion de nobles, d'hommes d'épée.— Signalons aux lecteurs de langue anglaise la récente étude de Caleb Guyer KELLY, *French protestantisme, 1559—1562* (Baltimore, John's Hopkins University Studies, 1918, in-8°, 185 p.).

D. *Les origines de la Réforme française.*

5. Origines religieuses, intellectuelles, politiques, économiques, le sujet dans son exemple est traité par IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la Réforme*, surtout pour la France, malgré le titre général (Hachette, 1905 et ss., 3 vol. in-8°).

(A continuer.)



LA FRANCE A L'ÉTRANGER

GRANDE-BRETAGNE

Notes bibliographiques communiquées par

H. F. STEWART

(Trinity-College, Cambridge).

Quelques livres ayant trait à la France qui ont paru en Angleterre de septembre à décembre 1919.

I. HISTOIRE.

1. *History of France*, par H. E. Marshall, avec gravures. (Hodder et Stoughton. 12/6)
2. *The French Revolution, a study in democracy*, par N. H. Webster. (Constable. 21/-)
Anti-révolutionnaire; la Révolution considérée comme un crime contre la liberté. Livre intéressant tout de même.
3. *Everyones History of France*, traduit du français de J. Isaac, par J. N. Dixon. (Hachette. 5/-)
4. *Drake Nelson and Napoleon*, par W. Runciman. (Unwin. 12/6)
Apprécie l'Empereur.

II. GÉNÉRALITÉS.

1. *Facts about France*, par E. Saillen. (Unwin. 8/6)
Civilisation d'aujourd'hui.
2. *French ways and their meaning*, par E. Wharton (Macmillan. 6/)
Civilisation française interprétée pour les Américains.
3. *The French Year Book for 1919*. (Bale Sons et Danielson. 12/6)

LA FRANCE A L'ÉTRANGER

Sorte d'annuaire avec cartes, tableaux statistiques, spécialités gastronomiques des diverses provinces, etc.

4. *A Childhood in Brittany*, par A. W. Sedgwick. (Arnold. 10/6)
Portraits bretons, souvenirs.
5. *The Romantic Roussillon*, par C. Savory. (Unwin)
Paysages — images.

III. LA GUERRE ET SES SUITES.

1. *The Cathedral of Rheims, the story of German crime*, traduit du français de Mgr Landrieux. (Broadway House)
2. *Humanity or Hate?* par H. C. Grumbine, choix de textes français et allemands traduits. (Boston. \$ 1.25)
Confrontation des idées boches et françaises. Fait ressortir l'esprit de sacrifice qui anime les Français.
3. *Peace making at Paris*, par S. Huddleston. (Unwin. 7/6)
S. H. est correspondant du "Westminster Gazette".
Éloge de M. Clemenceau.
4. *Behind the scenes of the Peace Conference*, par V. Bartlet. (Allen et Unwin. 5/)
Éloge de M. Léon Bourgeois
5. *Georges Clemenceau, the Tiger of France*, traduit du français de G. Lecomte. (Appleton. 6/6)
6. *A physician in France*, par W. Herringham.
Comparaison des services sanitaires des deux nations. (Arnold, 15/)
7. *The Glory of the Coming*, par J. S. Cobb. (Hodder et Stoughton. 7/-)
Choses vues par un Américain.

IV. SCIENCES.

The works of J.-H. Fabre, traduites par Texeira de Matteo (Hodder et Stoughton. 7/6)

V. BELLES-LETTRES.

1. *Anatole France*, par L. P. Shanks. (Open Court Publishing Society. 6/.)
Livres manuels.
2. *Madeleine*, par Hope Mirrles. (Collins. 6/.)
Roman psychologique ; étude très intéressante d'une janséniste de l'amour. — Bien documenté.

3. *Napoleon, a play*, par H. French. Drame intéressant. (Milford. 10/6)
4. *Voltaire in his letters*, par S. G. Tallentyre. Bonne traduction, bon choix de lettres. (Murray. 12/-)
5. *Prometheus Ill-bound*, traduit du français d'André Gide, par Lady Rothermere. (Chetts et Windus. 7/6)

VI. LIVRES SCOLAIRES.

1. *Translation from French*, par Ritchie et Moore. Excellent choix de morceaux pour versions. (Pitt Press. 5/-)
2. *Select passages in prose and verse*, par E. Kastner. (Hachette. 2/6)
3. *La Patrie*. Échos de l'histoire de France pour des commençants, par Titterton. (Clarendon Press. 2/.)



Pour les articles non signés :
Le Directeur-gérant, P. DESJARDINS.

SOMMAIRE

COURRIER DE FRANCE.

I. Connaissance de la France passée

<i>Les origines du suffrage universel en France,</i> 2 ^e partie	LÉON CAHEN
<i>L'idéal français dans la littérature, IX.</i>	GUSTAVE LANSON
<i>Guizot historien.</i>	GEORGES WEILL
<i>La Normandie, V.</i>	H. PRENTOUT

II. Enquête sur la France actuelle

<i>Caractères de l'esprit français dans le chef.</i>	L. BRUNSCHVIGG
<i>La pensée musicale de M. Vincent d'Indy.</i>	G. MARCEL

CHRONIQUES.

<i>Vie paysanne.</i>	ÉMILE GUILLAUMIN
<i>Travail scientifique et industriel</i>	L. HOULLEVIGUE
<i>Vie politique.</i>	G. GUY-GRAND

III. Documents et correspondance

<i>Un fibustier de l'Archipel.</i>	Ch. de la RONCIÈRE
<i>Le Protestantisme français.</i>	H. HAUSER
<i>La France à l'étranger.</i>	H. F. STEWART